

Une année de l'Etat en Dordogne

2019



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce document le compte-rendu de l'activité des services de l'Etat en 2019. Loin d'être exhaustif, le présent rapport ambitionne de mettre en exergue certaines actions ou politiques publiques dont les résultats contribuent au développement de notre territoire et ce, au bénéfice des Périgourdines et Périgourdiens.

Le début de l'année 2019 a été marqué par un exercice inédit de démocratie participative, avec la tenue du Grand débat national. Ce sont 113 réunions d'initiative locale qui ont été organisées autour des quatre grandes thématiques : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, et enfin l'accès aux services. Concernant ce dernier point, une des réponses apportées par l'Etat est le déploiement du réseau France Services. Au terme d'un travail partenarial avec les élus et les opérateurs, les 6 espaces France Services de Dordogne qui avaient été proposés au niveau national ont été labellisés. Leur vocation est de proposer une offre de services de qualité et homogène sur tout le territoire, l'objectif étant de doter chaque canton d'au moins un espace France Services à l'horizon 2022.

Garantir la sécurité reste un des tous premiers rôles de l'Etat. Je remercie et félicite les forces de police et de gendarmerie pour le travail réalisé en matière de sécurité qui fait de la Dordogne le 6^e département le plus sûr de France. Les collectivités y contribuent également au travers des protocoles de participation citoyenne dont 1 commune de Dordogne sur 5 est désormais dotée.

Plus spécifiquement en matière de sécurité routière, je souligne la baisse historique de la mortalité avec 24 tués, soit - 43 % par rapport à 2018.

Le rôle de l'Etat, c'est aussi d'accompagner les collectivités dans leurs actions visant à rendre le territoire plus attractif. Le montant des dotations destinées à soutenir les investissements des collectivités n'a jamais été aussi élevé : 17,8 M€ ont permis la réalisation de 315 opérations portées par les communes et communautés de communes et 2 535 499 € sont venus appuyer le Conseil départemental dans son action.

Enfin, les indicateurs économiques départementaux permettent d'affirmer que la reprise de l'activité était bien là à la fin de l'année 2019, avant l'épidémie de COVID-19 qui touche aujourd'hui durement notre pays et notre département. La trajectoire économique en Dordogne, en termes d'emploi (baisse de 4% du taux de chômage), d'investissement, d'apprentissage était sur une pente très favorable, grâce notamment aux politiques publiques destinées à stimuler l'activité. Alors que nos entreprises traversent aujourd'hui une période très difficile, les services de l'Etat en Dordogne seront à leur côtés dans les mois à venir afin de leur permettre de retrouver cette dynamique.

Alors que notre pays traverse une crise sans précédent, les services de l'Etat en Dordogne mettent actuellement tout en oeuvre pour soigner, protéger et accompagner nos concitoyens. Ce rapport rend hommage à ces femmes et à ces hommes qui, au quotidien, se tiennent aux côtés des Périgourdines et des Périgourdiens. Je me fais leur porte-parole pour vous assurer, en cette période décisive pour la Nation, de notre détermination à poursuivre nos efforts au service de la Dordogne et de ses habitants.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric PERISSAT

Sommaire

8



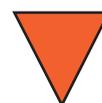
SOUTENIR L'EMPLOI
ET L'ÉCONOMIE

18



RENFORCER LA COHÉSION
SOCIALE ET RÉDUIRE
LES INÉGALITÉS

39



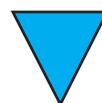
PROMOUVOIR
L'AMÉNAGEMENT
DURABLE ET ÉQUILIBRÉ
DU TERRITOIRE

51



ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

58



ASSURER LA SÉCURITÉ
DE TOUS

SOMMAIRE

SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

A – LES ACTIONS POUR UN ACCÈS ET UN RETOUR À L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES	8
B – LA PROMOTION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	12
C – L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN MUTATION ÉCONOMIQUE	14
D – LES RÉFORMES FISCALES	16

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

A – LE LOGEMENT	18
B – L'HABITAT ET LA RÉNOVATION URBAINE	20
C – LA POLITIQUE DE LA VILLE	22
D – L'ACCÈS AUX SOINS ET LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	24
E – L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES MIGRANTS	29
F – L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	31
G – L'ACCÈS À LA CULTURE, À L'ÉDUCATION ET AU SPORT	33
H – LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ	37

PROMOUVOIR L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

A – LA MOBILISATION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	39
B – LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE	41
C – L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE	44
D – L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC ET LA RURALITÉ	46
E – LE DÉVELOPPEMENT DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE	48
F – LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS	49

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A – LE SOUTIEN FINANCIER AUX TERRITOIRES	51
B – LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES	53
C – LA MODERNISATION DES ÉCHANGES AVEC LES COLLECTIVITÉS	56

ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

A – LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	58
B – LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	60
C – LA LUTTE CONTRE LA MENACE TERRORISTE ET LA RADICALISATION	63
D – LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA PROTECTION ANIMALE	64
E – LA GESTION DES RISQUES	67

Les contrats aidés

Les parcours emploi compétences (PEC), destinés au secteur non marchand, ont été créés en 2018, dans le cadre de la réforme du dispositif des aides à l'emploi. Ils répondent à une exigence renouvelée d'élévation des compétences et d'insertion vers/dans l'emploi. Le taux de prise en charge de l'aide est de 50 %.

En 2019, 68 481 PEC ont été programmés dont 8 077 pour la Nouvelle-Aquitaine. La Dordogne a réalisé 810 PEC pour un objectif de 791 (**102,4 %**). Parmi les bénéficiaires, 71,2 % ont été des femmes, 70 % des demandeurs d'emploi de longue durée, 22,9 % des personnes reconnues travailleurs handicapés, 40 % des personnes de plus de 50 ans.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

En 2019, **28 structures** constituaient le dispositif IAE périgourdin (4 associations intermédiaires, 2 entreprises de travail temporaire d'insertion, 6 entreprises d'insertion, 16 ateliers et chantiers d'insertion). Elles occupent l'équivalent de 139,52 ETP salariés permanents (gestion des structures) et ont accompagné **1 856 personnes en insertion**.

Cette action a été financée par l'Etat à hauteur de 5 793 385,13 €.

Dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, le secteur de l'IAE a été identifié comme devant connaître un développement d'ampleur.

Des orientations de développement ont été élaborées dans le cadre d'un Pacte d'Ambition publié le 10 septembre 2019 (hausse du nombre de postes conventionnés, activités nouvelles pour des structures existantes, projets d'implantations et d'activités concernant de nouveaux acteurs).

Le parrainage

Le parrainage vise à faciliter l'accès et/ou le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en les faisant accompagner par des personnes bénévoles (professionnel en activité ou retraité).

De nouveau en 2019, l'entreprise d'insertion La Tresse et la Mission locale du Ribéracois-Vallée de l'Isle, régulièrement retenues dans le cadre de l'appel à projet Parrainage depuis de nombreuses années, ont accompagné **57 filleuls** au titre de ce dispositif.

Le plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle

Le gouvernement souhaite développer la mobilisation des entreprises en faveur de l'inclusion et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. A l'échéance de 2022, il vise l'engagement de 10 000 entreprises dans une dynamique d'insertion.

Le Service Public de l'Emploi (SPE) a engagé la démarche auprès des 16 clubs d'entreprises du département et recensé les initiatives déjà prises (stages de 3ème,

A – LES ACTIONS POUR UN ACCÈS ET UN RETOUR À L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES

apprentissage, PIC inclusion, travailleurs handicapés...). A l'issue des différentes rencontres organisées au cours de l'été 2019, **7 chartes** d'engagement réciproque ont été signées le 9 septembre 2019 entre l'Etat et les clubs désireux de promouvoir l'accompagnement vers l'emploi, représentant plus de 240 entreprises périgourdines.



L'insertion des travailleurs en situation de handicap

• L'Organisme de Placement Spécialisé (OPS) Cap emploi

En partenariat avec Pôle emploi, l'AGEFIPH (Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), Cap emploi assure l'accompagnement et le placement des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail.



A ce titre, il a bénéficié en 2019 d'un montant de financement de 1 056 616 €.

L'accord local de coopération du 17 juin 2015 entre Pôle emploi et Cap emploi, relatif aux Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires d'une Obligation d'Emploi (DEBOE), a été prolongé par avenant pour l'année 2019. Fin octobre 2019, **789 personnes** ont été orientées vers Cap emploi.

Par ailleurs, au cours de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, Pôle emploi et Cap emploi ont organisé conjointement à Bergerac une rencontre professionnelle (« job dating »), avec préparation en amont des candidats.

Enfin, Cap emploi a prescrit **90 PEC** pour des demandeurs d'emploi souffrant d'un handicap.

• Les entreprises adaptées et l'emploi accompagné

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise à part entière qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés (TH) d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. 5 EA agréées ont bénéficié d'un soutien de l'Etat d'un montant de 1 310 621,91 €

d'aides aux postes. Elles emploient 121 personnes (112,4 ETP), dont **93 TH** (89,41 ETP). Le secteur connaît depuis 2019 un développement important avec une réforme nationale.

A – LES ACTIONS POUR UN ACCÈS ET UN RETOUR À L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES

L'emploi accompagné est un dispositif de soutien et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. L'association Les Papillons Blancs a été retenue pour sa mise en œuvre.

• La convention SPE/MDPH

En 2019, l'UD DIRECCTE a contribué à l'élaboration d'un avenant (qui sera signé en 2020) à la convention signée le 30 août 2018 entre le Service Public de l'Emploi et la Maison Départementale des Personnes Handicapées, qui renforce la coopération et l'élargit aux Missions locales de la Dordogne.



L'accompagnement des demandeurs d'emploi par Pôle emploi

• Les modalités de suivi et d'accompagnement

Le **Conseil en évolution professionnelle** délivré par Pôle emploi est une démarche globale d'accompagnement personnalisé,

dont le contenu est modulable et adapté à la situation du demandeur d'emploi.

Le taux de satisfaction des demandeurs d'emploi concernant le suivi dont ils bénéficient s'élève à 76,6 %.

A fin décembre 2019, Pôle emploi Dordogne a délivré 1 045 aides à la mobilité, 2 886 aides au développement des compétences et 3 503 prestations d'accompagnement externes. **24 998 retours à l'emploi** ont été constatés.

L'accompagnement global d'une durée de 9 mois, mis en place par une convention entre Pôle emploi et le Conseil départemental de la Dordogne en 2016, est destiné aux demandeurs d'emploi présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.

En 2019, 512 demandeurs d'emploi ont intégré l'accompagnement global et 407 en sont sortis, dont 228 pour reprise d'emploi, formation ou création d'entreprise, soit un taux de sorties positives de 56 %.

Le « **Profil de compétences** » est développé par Pôle emploi depuis juin 2018. Le demandeur d'emploi et le conseiller partagent un seul et même dossier informatique concernant le demandeur d'emploi. Celui-ci affiche ses compétences sur son espace personnel. Il a, en temps réel, une mise en perspective de ses compétences avec le marché du travail. Les entreprises peuvent, quant à elles, rechercher des candidats par compétences dans la banque de CV en ligne de Pôle emploi.

A – LES ACTIONS POUR UN ACCÈS ET UN RETOUR À L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES

Fin décembre 2019, 53 % des demandeurs d'emploi de la Dordogne avaient mis à jour et rendu visible leur profil de compétences.

Enfin, Pôle emploi poursuit le déploiement et l'amélioration des services digitaux proposés, par l'enrichissement régulier des outils disponibles (pôle-emploi.fr, portail Emploi Store, réseaux sociaux Pôle emploi, application « Mon compte formation »).

• La formation des demandeurs d'emploi

En 2019, **5 468 demandeurs d'emploi ont suivi une formation** tous financeurs confondus (4501 en 2018).

Pôle emploi a poursuivi le développement d'actions collectives de formation avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences (PIC), destinées au public peu qualifié et cofinancées par l'Etat et la Région.

En 2019, 2 242 demandeurs d'emploi ont intégré une formation PIC ou PRF (Plan Régional de Formation – Financement Région).

Dans le cadre du PIC, 293 personnes (contre 102 en 2018) ont intégré le dispositif « Prépa compétences » avec l'AFPA de Boulazac avant d'intégrer une formation.

En 2019, 2860 demandeurs d'emploi ont suivi des actions de formation financées par Pôle Emploi (contre 1812 en 2018, soit + 65 %), réparties ainsi :

- 2 021 AIF (actions de formation individualisées),
- 624 actions individuelles d'actions préparatoires au recrutement (AFPR et POEI),
- 215 actions collectives préalables au recrutement (POEC).



Les structures d'accompagnement

Les Missions locales

Au nombre de cinq, les Missions locales sont engagées dans des programmes nationaux et des actions partenariales en faveur des jeunes en difficulté. Elles déploient une offre de service globalisée : orientation, emploi, logement, mobilité, santé, accès à la culture et aux loisirs. Elles ont accueilli 2 568 jeunes et accompagné **6 672 bénéficiaires** en 2019.

Les accords locaux de coopération avec Pôle emploi ont été renouvelés par avenant avec chacune d'entre elles en 2019. **1 014 jeunes** présentant des freins périphériques à l'emploi ont été orientés par Pôle emploi vers les Missions locales.

Pôle emploi

Au-delà de son offre de service de droit commun, Pôle emploi poursuit l'Accompagnement Intensif des

Jeunes (AIJ), dans le cadre de la Garantie Européenne pour la Jeunesse. L'AIJ est un accompagnement individuel de six mois. En Dordogne, 5 conseillers sont dédiés à cet accompagnement dans lequel **773 jeunes** sont entrés en 2019.



Fin décembre 2019, sur 470 jeunes sortis du dispositif, **255 jeunes** ont retrouvé un emploi, sont en formation de plus de 12 mois ou ont créé leur entreprise, ce qui représente un total de 54 % de sorties positives.

L'École de la deuxième chance (E2C) de Bergerac

Ouverte en décembre 2016, elle s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle. En 2019, 80 parcours et près de 21 911 heures de formation ont été réalisés. L'école de Bergerac a été labellisée « Ecole de la deuxième Chance » par le réseau E2C France.



Les dispositifs proposés aux jeunes

Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Il s'agit du cadre contractuel d'accompagnement des jeunes par les Missions locales depuis le 1er janvier 2017. Dispositif d'une durée maximale de 24 mois consécutifs, unique et adaptable aux besoins du jeune, il répond à un objectif de lisibilité et de simplification.



B – LA PROMOTION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Pour 2019, l'enveloppe financière de la Dordogne a été de 317 266 € (106 588 € en 2018). **2025 accompagnements** ont été réalisés (1828 en 2018).

La Garantie jeunes

Ce dispositif constitue une modalité spécifique du PACEA.

Cet accompagnement intensif et collectif d'une durée de douze mois assuré par les Missions locales est destiné aux jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, souvent désocialisés, peu ou pas diplômés et ayant peu ou pas de ressources. Cette mesure est une des réponses inscrites au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Fin décembre 2019, **640 jeunes étaient entrés en parcours d'accompagnement**, soit 95 % de l'objectif.

Le Parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue (PIAL)

Cet outil, dont la mise en œuvre est confiée aux Missions locales, constitue une autre modalité spécifique du PACEA. Le PIAL vise l'intégration socio-professionnelle des jeunes étrangers extra-européens et primo-arrivants en situation régulière, qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français leur permettant une entrée dans les dispositifs d'insertion socio-professionnelle de droit commun, et a fortiori un accès au marché du travail. Le nombre de parcours réalisés au 31 décembre 2019 est de **39**.



L'alternance

L'apprentissage

En Dordogne, le nombre de contrats en apprentissage augmente depuis plusieurs années. Il représente **2 169 contrats**, soit une augmentation de + 7,7 % sur un an.

L'action « Promotion de l'apprentissage en milieu sportif », engagée en 2018 à l'initiative de la préfecture de la Dordogne, s'est poursuivie avec les partenaires (SPE, Conseil régional, Comité départemental olympique et sportif, diverses fédérations sportives et CFA). Son objectif est de sensibiliser les jeunes et leurs familles sur les possibilités d'insertion professionnelle et sociale offertes par l'apprentissage, lors de grandes manifestations sportives.



Remise de la galette républicaine par les apprentis pâtisseries de Dordogne

Les contrats de professionnalisation

La part des jeunes en contrats de professionnalisation reste stable (en 2019, 377 contrats « jeunes » pour 563 contrats).

La transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations sociales patronales

Le CICE s'adressait aux entreprises employant des salariés, imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel.

Au 1er janvier 2019, le CICE s'est transformé en un allègement pérenne de 6 points des cotisations d'assurance maladie pour les rémunérations allant jusqu'à 2,5 SMIC. Les entreprises ayant une créance d'impôt au titre du CICE peuvent cependant l'utiliser pour le paiement de l'impôt de 2019 à 2021.

En 2019 :

- **1186 entreprises ont imputé le CICE sur leur IS 2018** pour un montant total de **18,01 M€**.
- **2136 entreprises assujetties** ont quant à elles bénéficié directement d'un remboursement pour un montant total de **22,55 M€** pour la même période.
- **2800 entreprises individuelles** ont imputé **4,9 M€** de CICE sur leur IR 2018.
- **1740** ont obtenu une restitution d'IR à hauteur de **2,8 M€**.

Le soutien aux entreprises en difficulté

- Le COmité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) s'est réuni à deux reprises en 2019, à l'initiative du préfet, afin d'évoquer la situation de 11 entreprises représentant un volume de 1 020 emplois.

- Par ailleurs, les services de la DDFiP et de l'URSSAF ont tenu cinq Commissions des Chefs des Services Financiers (CCSF) au cours desquelles ont été examinés 20 dossiers d'entreprises en difficulté pour un montant de 716 K€, permettant la mise en place de plans de règlement des dettes fiscales et sociales et contribuant ainsi à la **sauvegarde de 420 emplois**.

• Activité partielle en 2019

- 65 demandes (y compris les renouvellements d'autorisation) contre 98 en 2018, mais 123 872 heures consommées contre 81 892 en 2018,
- 1209 salariés concernés (1533 en 2018),
- Coût du dispositif : 907 109 € (674 768 € en 2018).

• Plan de sauvegarde de l'emploi et licenciements économiques

Un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) est obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, lorsque le projet de licenciement concerne au moins 10 salariés sur une période de 30 jours. Il doit obligatoirement être validé ou homologué par l'Etat (DIRECCTE).

En 2019, 1 seul PSE a été recensé. Il a entraîné 32 suppressions de postes et 3 modifications de contrats de travail dans le secteur agroalimentaire.

• Ruptures conventionnelles

2 193 ruptures conventionnelles ont été enregistrées en 2019 contre 2 106 en 2018.

L'accompagnement des entreprises en développement

• Les équipes de conseillers Pôle emploi dédiées à l'entreprise

27 conseillers dédiés à l'entreprise sont répartis sur les 7 Agences Pôle emploi du territoire. Pour l'ensemble de l'année 2019, 11 880 offres de postes ont été satisfaites (80 %) et 848 visites en entreprise ont eu lieu.

• #VersUnMétier

352 événements #VersUnMétier, dont 232 avaient pour objectif le recrutement (soit 65 % des actions), ont été organisés par Pôle emploi au cours de l'année 2019.

Ces actions aux formes multiples et dans des lieux variés (informations collectives, ateliers, visites d'entreprises, rencontres professionnelles (« job dating »), en agence Pôle emploi,

en entreprise) répondaient à des difficultés de recrutement, majoritairement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, de l'aide à la personne, de l'hôtellerie-restauration et du transport.



• La méthode de recrutement par simulation

Développée par Pôle emploi, la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) permet aux entreprises de recruter des candidats adaptés au poste de travail, sans tenir compte de leurs diplômes, de leur expérience ou de leur CV. La stratégie territoriale 2019 a eu pour objectif de déployer la MRS en réponse à des besoins mutualisés de TPE (action avec la CAPEB).

Fin novembre 2019, **179 emplois** ont été proposés avec l'offre de service MRS. 426 personnes ont passé les exercices MRS (dont 311 personnes les ont réussis). **138 personnes** ont été recrutées (dont 47 ont bénéficié d'une action préalable au recrutement).

• Conventions de formation

L'Etat accompagne 4 entreprises sur une durée de 2 ans au titre du Fonds National de l'Emploi Formation, dans le cadre de leur programme stratégique de formation :

2018-2019

- Secteur de l'électronique : 55 salariés formés (participation financière de l'Etat : 25 000 €),
- Secteur médico-social : 91 salariés formés (participation financière de l'Etat : 40 000 €),
- Fabrication de matériel médico-chirurgical : 49 salariés formés (participation financière de l'Etat : 14 115 €).

2019-2020

- Industrie agroalimentaire : 77 salariés formés (participation financière de l'Etat : 25 079 €).

D – LES RÉFORMES FISCALES

La réforme nationale de la taxe d'habitation (TH)

La mise en œuvre de cette réforme concerne 80 % des foyers fiscaux qui seront dispensés du paiement de la TH de leur résidence principale d'ici 2020.

En Dordogne, en 2019, **125 578 foyers fiscaux** ont été concernés par la réforme de la TH sur 234 046 assujettis (40 990 sont déjà exonérés de la TH). Le **montant total du dégrèvement** concernant cette réforme s'élève à **36 771 754 €**. L'économie moyenne par foyer fiscal est de **292 €**.

Le prélèvement à la source (PAS)

Le PAS est entré en vigueur le 1er janvier 2019. L'objectif du crédit d'impôt de modernisation du recouvrement (CIMR) qui a été mis en œuvre dans le cadre de cette réforme était d'effacer les impositions des revenus non exceptionnels perçus en 2018 afin d'éviter une double imposition.

Pour l'année 2019, des modalités spécifiques de calcul ont été mises en place pour les revenus exceptionnels et les revenus hors champ du prélèvement à la source (revenus de capitaux mobiliers, plus-values de cessions mobilières, ...) perçus en 2018. Ces modalités spécifiques ont concerné **7,54 % des foyers fiscaux**, les autres foyers imposables étant uniquement concernés par le CIMR.

La dématérialisation de la déclaration d'impôt sur les revenus et les services en ligne

En 2019, **151 026 déclarations ont été faites en ligne** en Dordogne (61,51 %). 131 408 foyers fiscaux avaient fait une déclaration en ligne en 2018, soit une augmentation de + 15 %.

La mise en œuvre de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance (loi ESSOC)

La loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (loi ESSOC) a défini trois orientations principales en matière fiscale :

- le renforcement du rôle d'accompagnement et de conseil de l'administration,
- la mise en œuvre du droit à l'erreur,
- la mise en place de garanties de sécurité juridique pour tous les usagers.

En 2019, l'ensemble des mesures fiscales liées à la loi ESSOC a fait l'objet d'une large communication interne (réunions, notes cadres) auprès de l'ensemble des services et des acteurs du contrôle.

Le dispositif de régularisation en cours de contrôle, entré en vigueur à la date de publication de la loi, est accueilli favorablement, notamment auprès des particuliers. Depuis sa mise en œuvre, plus de la moitié des contrôles réalisés par le Pôle départemental de Contrôle des Revenus et du Patrimoine ont conduit à une régularisation lors du contrôle.

De même, les nouvelles mesures qui participent à la finalité de sécurité juridique des usagers sont bien appréhendées.



Tout le monde peut se tromper !

Impôts, retraite, chômage, embauche, déclarations sociales...

Particuliers et professionnels, [ups.gouv.fr](https://www.ups.gouv.fr) vous explique comment éviter les erreurs dans vos démarches administratives.

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur



Les engagements de l'Etat

L'hébergement des plus vulnérables et l'accompagnement vers le logement constituent une priorité pour l'Etat. Il a développé un partenariat soutenu avec le Conseil départemental et les associations et accompagne les intercommunalités dans leurs nouvelles missions en matière de logement social.

• En matière d'hébergement

- Amélioration des conditions d'accueil en hébergement d'urgence

Financement de deux réhabilitations de sites d'hébergement à Périgueux (La Halte 24) et à Bergerac (la maison d'accueil temporaire) et extension de places (+ 36 à Périgueux et + 4 à Bergerac) pour un meilleur accompagnement des publics vulnérables (ouvertures prévues en février 2020 à Bergerac et en juin 2020 à Périgueux).

- Décloisonnement des accompagnements pour un meilleur suivi des parcours et un évitement des ruptures

Développement d'un partenariat formalisé entre les équipes de veille sociale et les équipes mobiles de soins psychiques et somatiques sur les territoires de Périgueux et de Bergerac afin de fluidifier les parcours.

- Amélioration de la capacité de réponse aux besoins sur le département

- Développement de solutions d'hébergement innovant dans le cadre du

plan pauvreté pour prévenir les ruptures de parcours, en lien avec le Conseil départemental, pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (projet de développement de 3 appartements relais gérés par les clubs de prévention),

- Création et financement de 28 places nouvelles de pension de famille pour 2020 pour les personnes en difficulté (160 000 €),

- Projet de création de 10 places complémentaires d'hébergement pour 2020 à Bergerac (40 000 € annuels).

• En matière de logement

La production d'un parc de qualité adapté aux besoins des ménages et un accompagnement social pour consolider les parcours résidentiels sont les deux piliers de l'intervention de l'Etat en 2019 :

- Production de Logements Locatifs Sociaux (LLS)

En 2019, **475 logements locatifs sociaux nouveaux** ont fait l'objet d'un agrément. Une enveloppe d'aide directe totale de **937 000 €** (645 320 € en 2018) a été accordée aux **132 logements** les plus sociaux (94 en 2018).

- Sécurisation des parcours logement pour permettre aux plus fragiles d'accéder au logement

- Renforcement des outils de sécurisation des parcours logement au service des personnes et des bailleurs (intermédiation locative, bail glissant, protection juridique, mesure judiciaire d'accompagnement).

- Développement d'accompagnements pluridisciplinaires pour répondre aux besoins spécifiques des personnes dans le logement

- Soutien aux bailleurs sociaux dans le cadre du suivi des situations complexes dans le logement nécessitant une approche décloisonnée de l'accompagnement, via la commission de relogement adapté (CORA),

- Financement d'une expérimentation du bailleur Grand Périgueux Habitat relative au programme national « 10 000 logements accompagnés » : 30 logements du parc bénéficient d'un accompagnement social global renforcé internalisé (70 000 € sur 2 ans).

- Accompagnement et soutien aux projets dédiés aux publics spécifiques

- Accompagnement, validation et autorisation de deux projets de création de foyers de jeunes travailleurs à Bergerac (2021 - 80 places) et Sarlat (2020 - 60 places),

- Création et financement de 12 places nouvelles de logement adapté pour les femmes victimes de violences et leurs enfants (50 000 € annuels).

- Recensement des ressources du territoire pour mieux répondre aux besoins

- Réalisation d'une étude sur les logements adaptés/adaptables et accessibles aux personnes handicapées dans le parc social afin de réaliser une carte interactive et faciliter le relogement de ces publics.

L'accompagnement des collectivités

En 2019, les services de l'Etat ont :

- apporté leur soutien aux EPCI en matière de logement, notamment sur le volet attribution de logement social (participation à l'élaboration des plans locaux de l'habitat, accompagnement et co-présidence des conférences intercommunales du logement),

- joué un rôle important de conseil auprès du Conseil départemental, délégataire des aides à la pierre : portage commun de l'élaboration et la programmation de la production de logements familiaux sociaux et des opérations pour les structures en faveur de l'hébergement,

- accompagné le regroupement au 1er janvier 2020 en **syndicat mixte ouvert** des deux principaux bailleurs sociaux du département, Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat, ce qui permettra la création d'un bailleur majoritaire en terme de parc sur le département. Cet outil offre la possibilité de maintien d'une gouvernance locale qui contribuera au portage des politiques du logement social dans le département,

- déployé conjointement avec le Conseil départemental une **animation territoriale** de la politique du logement pour les plus défavorisés autour de l'outil « PDALHPD 2018-2023 ».

La lutte contre l'habitat indigne (LHI)

La lutte contre l'habitat indigne est portée par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. L'Agence régionale de santé et la Direction départementale des territoires assurent conjointement un suivi des signalements d'indignité à travers des visites, et le cas échéant, des injonctions de mise en sécurité. Un volet prévention est également mis en œuvre avec des informations auprès des élus et des collectivités sur les obligations et le rôle de chaque acteur.



L'augmentation importante de signalements au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, déjà observée en 2018, se poursuit en 2019 avec **150 signalements**.

Le **Programme d'Actions Pluriannuel 2019-2021** de LHI, rédigé conformément à la circulaire du 8 février 2019, décrit le fonctionnement du pôle départemental et recense avec précision les actions à mener localement.

Les aides à l'amélioration de l'habitat



La déclinaison territoriale de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) apporte des aides directes à l'amélioration de l'habitat, permettant l'accès à des logements de qualité à loyer maîtrisé et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées par l'adaptation de leur logement.

En 2019, une enveloppe globale de **8 045 065 € (en hausse de 58,7 %** par rapport à 2018) a permis d'accompagner **1 076 propriétaires occupants** (676 en 2018) et **25 propriétaires bailleurs** (12 en 2018) dans leurs travaux d'amélioration de leurs logements.

Les programmes de rénovation urbaine



Les services de l'Etat en Dordogne participent à **deux projets d'ampleur** dans le cadre des programmes de rénovation urbaine portés par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

Le premier projet concerne la démolition de 220 logements à **Périgueux** dans le quartier de Saltgourde et la reconstruction de 30 logements sur site. La démolition complète des logements s'est déroulée au cours de l'année 2019.

Le second projet, porté par la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, est situé sur la commune de **Coulounieix-Chamiers**. Inscrit dans la catégorie d'intérêt régional du Nouveau Programme National

de Renouvellement Urbain (NPNRU), il se caractérise par :

- la démolition de 201 logements,
- la réhabilitation de 316 logements,
- la reconstitution sur site de 49 logements locatifs sociaux dont une partie adaptée aux personnes âgées et de 112 logements hors site,
- l'ouverture sur le quartier de résidences privées afin de permettre la mixité sociale dans ce quartier,
- l'intégration d'équipements publics (gymnase, centre social),
- l'amélioration des aménagements publics.

Le montant final de ce projet ambitieux est de **48,3 M€**. Il bénéficie d'un financement direct de l'ANRU de **11,5 M€**, auxquels s'ajoutent **2,5 M€ de prêts bonifiés**.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Chamiers a été signée le **29 mai 2019**.



Les Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)

Les 11 septembre et 17 octobre 2019, ont été signés les protocoles d'engagements renforcés et réciproques des villes de Bergerac et de Périgueux qui prolongent ainsi les contrats de ville jusqu'en 2022.

Ces derniers ont été actualisés, non seulement à partir des résultats des évaluations réalisées en 2018, mais aussi en incluant les 40 mesures des engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers portant sur la sécurité, l'éducation, l'emploi, le logement et le social.

Chaque partenaire a ainsi pu confirmer son engagement, la parole étant donnée également aux habitants des quartiers via les conseils citoyens.

Les conventions « Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises » (PAQTE)

Le 26 novembre 2019, a eu lieu la signature des conventions PAQTE entre la préfecture de la Dordogne, la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et **10 entreprises nationales** ayant des succursales sur le secteur de Périgueux (GRDF, Startpeople, Cultura, La Poste, BNP Paribas, Enedis, Actual, Orange, Vinci, A2i).

Ces entreprises se sont engagées à apporter leur contribution au développement économique et social des deux quartiers prioritaires de la politique de la ville de Périgueux en conduisant des actions telles que l'accueil de stagiaires de 3ème issus des QPV, la mise en place de parrainages, l'organisation d'exercices d'entretien d'embauche, la sollicitation d'entreprises d'insertion... Cette initiative doit se poursuivre en 2020 sur le secteur de Bergerac.



Signature de la convention PAQTE

L'appel à projets Politique de la Ville 2019

En 2019, l'appel à projet départemental Politique de la Ville a permis de financer **86 actions** portées par le monde associatif et les collectivités sur les quartiers prioritaires de Bergerac, Périgueux et Coulounieix-Chamiers.

Le soutien de l'Etat s'est élevé à **370 000 €** (dont 120 000 € pour 3 Programmes de Réussite Educative), répartis ainsi :

- Cadre de vie et renouvellement urbain : 4 actions (16 600 €),
- Développement économique et emploi : 11 actions (48 000 €),
- Cohésion sociale : 68 actions (300 400 €),
- Pilotage : 3 actions (5 000 €).

Illustrations d'actions mises en œuvre en 2019 :

- **La Fabrique à entreprendre** (action portée par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux)



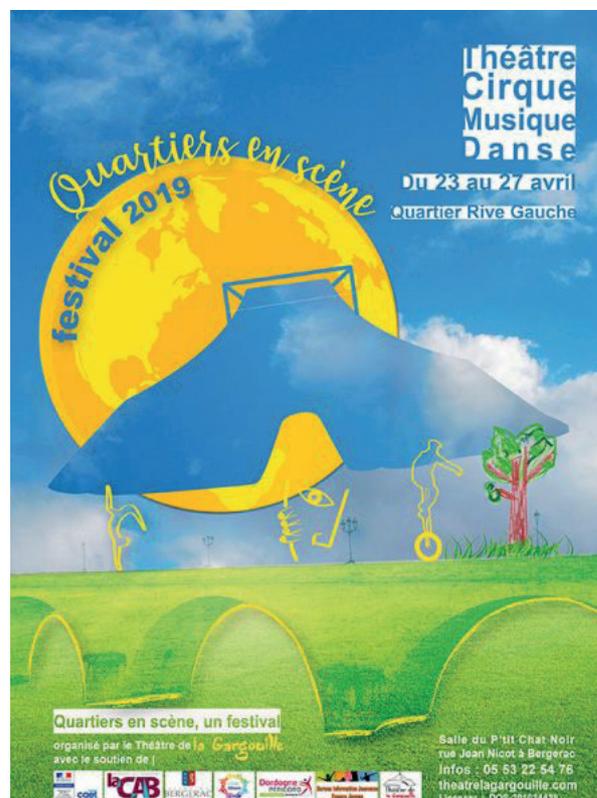
Les objectifs de cette action, intégrée au pilier Développement économique et emploi du contrat de ville du Grand Périgueux, sont de rendre visibles les différents parcours de la création

d'entreprise existants sur le territoire et de garantir aux porteurs de projets de création d'entreprises un parcours de qualification par des professionnels de l'accompagnement et du financement.

Cette action a été labellisée LFAE (La Fabrique à entreprendre) par BPI France en 2019.

- **Quartiers en scène 2019** (action portée par le Théâtre de la Gargouille à Bergerac)

Cette action, intégrée au pilier Cohésion sociale du contrat de ville de la CAB, a pour objectifs de favoriser l'accès aux activités culturelles, de développer le lien social et lutter contre les discriminations, et de donner une meilleure chance de réussite éducative aux enfants et aux jeunes.



D – L'ACCÈS AUX SOINS ET LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de transformation du système de santé « Ma santé 2022 », **la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé** a été promulguée le **24 juillet 2019**. Elle vise à faire émerger un système de santé mieux organisé, renforçant l'accès aux soins et assurant pour tous qualité et sécurité des soins. Elle intègre et complète les actions déjà mises en œuvre sur le territoire français pour lutter contre les inégalités territoriales et le vieillissement de la population.

Les enjeux de santé : l'amélioration de l'accès aux soins

La Dordogne est un territoire étendu, rural, confronté depuis plusieurs années à la désertification médicale, voire paramédicale, et au vieillissement des praticiens (35 % des médecins généralistes sont âgés de plus de 60 ans). En 2019, la mobilisation de tous les acteurs de la santé s'est poursuivie afin de lutter contre la désertification médicale et d'améliorer l'accès aux soins dans le département.

• Le Plan Santé Dordogne 2018-2023

Ce Plan est la déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine adopté en juillet 2018. Au regard des indicateurs de santé du département, il

est adapté aux besoins spécifiques de la population de la Dordogne et vise les objectifs suivants :

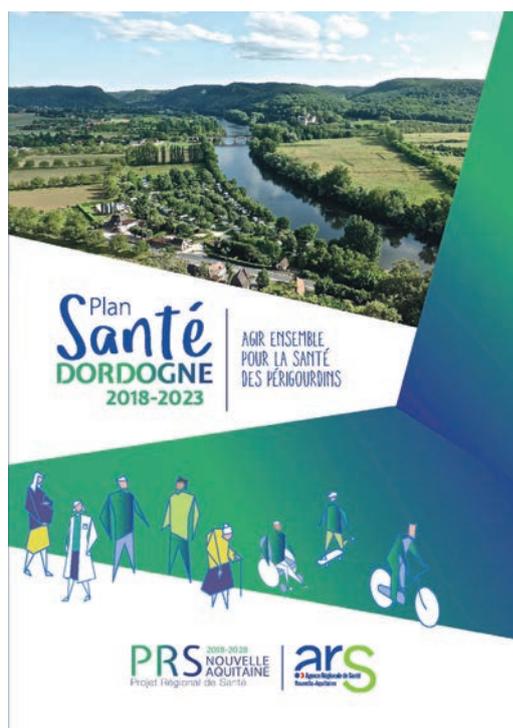
- développer un parcours de soins sans rupture pour l'utilisateur,
- maintenir l'équité en matière d'accès aux soins et réduire les inégalités,
- promouvoir un environnement sain,
- améliorer l'attractivité du territoire pour les jeunes professionnels médicaux et paramédicaux.

Il se décline en 10 priorités d'actions destinées à améliorer la prévention, la prise en charge à domicile, l'inclusion et l'offre de soins personnalisée et coordonnée.

• Les premières assises de la démographie médicale en Dordogne

Le Conseil Territorial de Santé (CTS) est une instance départementale qui rassemble les acteurs de la santé

du territoire et a vocation à participer à la déclinaison du Projet Régional de Santé et



en particulier, à l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels du territoire.

Le CTS Dordogne et l'ARS Nouvelle-Aquitaine ont organisé les premières Assises de la démographie médicale le **30 novembre 2019** afin de dresser un premier bilan des initiatives mises en œuvre pour améliorer l'accès aux soins et l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

Ouverte aux élus et aux acteurs de santé du département, cette journée a permis de présenter des actions emblématiques locales en matière :

- d'incitation à l'installation et au maintien des médecins dans les zones en tension,
- de réponse au manque de spécialistes dans les territoires,
- d'amélioration de la prise en charge des soins d'urgence,
- de création d'un collectif de soins pour améliorer les prises en charge,
- de développement du numérique en santé.

• **La dynamique des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)**

Le département connaît une véritable dynamique en matière de création de maisons de santé pluriprofessionnelles. Regroupant des activités médicales et paramédicales, ces formes d'exercice coordonné constituent un atout pour

faciliter l'installation des professionnels de santé en zone sous-dense et ainsi améliorer l'accès aux soins pour les patients. En outre, les MSP participent au renforcement de l'offre de stages en médecine générale en accueillant des étudiants de second cycle.

Fin 2019, **23 MSP** (18 en 2018) sont opérationnelles dans le département, 2 projets de MSP ont été labellisés (Saint-Cyprien et Agonac) et 1 projet est en voie de labellisation (Mussidan).

• **Le déploiement des consultations avancées de spécialités**

Ce dispositif permet de rapprocher les consultations de médecins spécialistes des lieux de santé les plus accessibles par la population (maisons de santé, hôpitaux de proximité,...). La Dordogne compte **51 consultations avancées** de spécialités sur son territoire en 2019.

• **La création d'une plateforme territoriale d'appui (PTA)**

La **plateforme territoriale d'appui** a été lancée le 6 juin 2019. Organisée en 5 secteurs de proximité, elle regroupe et coordonne les 6 dispositifs qui existaient (la Maison des Réseaux de Santé de la Dordogne et 5 dispositifs MAIA – Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie).

Consacrée à la prise en charge des personnes en situation complexe (perte d'autonomie et maladies chroniques), elle met en lien les professionnels de la santé,

du social, du médico-social et le médecin traitant autour du patient et leur apporte un soutien opérationnel pour le suivi du parcours de santé. Outre ce rôle pivot, elle a par ailleurs vocation à informer, conseiller et orienter les patients et leurs proches.

• Le développement de la télémédecine



L'expérimentation de la **valise d'urgence NOMADEC**, équipée d'un système vidéo, audio et ECG et utilisée par une infirmière sapeur-pompier, s'est poursuivie en 2019. Cet équipement a un rayon d'intervention de 30 minutes autour de Nontron et est

utilisé en journée (7h00-19h00). L'évaluation de ce dispositif est en cours. L'ARS a financé la location de la valise (56 000 € en 2019).

• L'amélioration de la couverture SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation)

1/3 de la Dordogne n'étant pas couvert par un SMUR terrestre en moins de 30 minutes, diverses mesures permettent d'assurer une meilleure couverture du territoire :

- La Dordogne compte **8 médecins correspondants** du SAMU,

- L'hélicoptère du SAMU intervient sur tout le département,

- Le 20 septembre 2019, une convention a été signée entre le SAMU et le SDIS. Elle permet de faire intervenir un médecin à double statut (correspondant SAMU et sapeur-pompier), dans l'attente de l'arrivée d'un SMUR, pour les territoires où le délai d'intervention est supérieur à 30 minutes.

• La prévention des maladies

A la suite du foyer de rougeole apparu en mai 2019 dans les Pyrénées-Atlantiques, des mesures de prévention et de promotion de la vaccination ont été prises en région



Nouvelle-Aquitaine afin de limiter la propagation du virus. L'ARS a notamment adressé des messages d'information aux établissements de santé, aux professionnels de santé libéraux ainsi qu'aux établissements scolaires.

En Dordogne, la délégation départementale de l'ARS a conduit des actions supplémentaires à destination des gens du voyage, population particulièrement à risque. 25 personnes de l'aire d'accueil de Saint-Astier ont ainsi bénéficié d'un rappel du vaccin de la rougeole et du DT polio.

La santé environnementale : protéger les milieux de vie

• Le contrôle sanitaire des eaux

Les eaux potables

Le suivi analytique assuré par l'ARS en 2018/2019 n'a pas révélé de non-conformité bactériologique récurrente ni de non-conformité pour les nitrates.

A la suite d'actions de sensibilisation des collectivités en charge de l'eau potable, 3 SIAEP se sont engagés dans la démarche du Programme de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) (Périgord Est, La Chapelle Faucher-Cantillac, Les Terres Blanches).

En ce qui concerne la démarche « captage conférence environnementale » du SIAEP Vallée de l'Isle-La Coquille, les diagnostics de territoire ont été rendus en 2019. Les propositions d'actions sont en cours

d'élaboration, parmi lesquelles la révision des périmètres de protection de la source de Glane.

Les eaux de baignade

Les campagnes de prélèvements et d'analyses se déroulent dans une quarantaine de sites durant la saison estivale. Elles portent sur le suivi de la qualité bactériologique et également, pour les eaux closes, sur le suivi des cyanobactéries. Pour ce dernier paramètre, seul le site de Rouffiac a dû faire l'objet d'une mesure de fermeture provisoire.

En ce qui concerne la qualité bactériologique des eaux de baignade, en 2019, elle s'est révélée dans l'ensemble **stable et bonne**.

• La lutte contre l'ambrosie

L'ambrosie à feuilles d'armoïse, plante allergisante et à fort potentiel d'invasion, est présente dans toute la Dordogne, avec une présence importante dans le Nord-Ouest du département.



D – L'ACCÈS AUX SOINS ET LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Le comité de coordination départementale, prévu par l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 de lutte contre l'ambrosie et chargé de définir les orientations de lutte contre cette plante, s'est réuni le 25 mars 2019.

Un courrier accompagné d'une **plaquette d'information** a été adressé le 16 avril 2019 aux maires du département, leur rappelant les actions à mettre en place pour lutter contre ce fléau et les invitant à informer leurs administrés.

En 2019, la délégation départementale de l'ARS a participé au financement d'un **pollinarium sentinelle** installé au centre hospitalier de Lanmary (dispositif qui permet aux personnes allergiques d'être informées en temps réel des débuts et fins d'émissions de pollens).

Enfin, le **capteur «pollens»** du RNSA (réseau national de surveillance aérobiologique) a été réinstallé à Mareuil (zone de forte implantation de l'ambrosie) pour la saison 2019 (mi-juillet à début octobre).

• La lutte anti-vectorielle

La lutte contre le moustique tigre (*Aedes albopictus*), vecteur de transmission d'arboviroses (dengue, chikungunya, virus Zika), s'est poursuivie en 2019. L'arrêté préfectoral du 18 avril 2019 relatif à la mise en œuvre du plan anti-dissémination d'arboviroses dans le département a été adressé à tous les maires le 2 mai 2019.

Le bilan de la surveillance entomologique et épidémiologique de la saison 2019 est le suivant :

- 77 pièges pondoirs répartis dans 21 communes,
- 20 signalements correspondant au moustique tigre,
- Implantation du moustique tigre dans **24 nouvelles communes**, soit 40 au total (38 % de la population du département),
- Augmentation du nombre de cas importés liés aux épidémies en territoires ultra-marins notamment : 4 cas de dengue qui ont entraîné **3 campagnes de démoustication** à Bergerac en juillet et août 2019.



E – L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES MIGRANTS

Le département participe de manière importante à la politique nationale d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés mise en place à partir de 2015 pour répondre aux enjeux migratoires.

Le volet logement



Inauguration du centre d'hébergement provisoire de «l'Atelier» à Bergerac

Au 31 décembre 2019, la Dordogne dispose d'un parc de 534 places d'accueil et d'hébergement des publics migrants (27 places créées en 2019), réparties en 307 places de CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) sur l'agglomération de Périgueux, et 227 places d'HUDA (hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) réparties sur les agglomérations de Périgueux et de Bergerac, mais aussi sur les communes de Saint-Aulaye et Montpon-Ménéstérol.

A ces dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile, s'ajoutent les dispositifs d'accueil de réfugiés dans le cadre de plusieurs programmes permettant un accès accéléré

au bénéfice de la protection internationale :

- l'accueil de minorités persécutées sur le secteur rural de Saint-Aulaye,
- l'accueil de réinstallés syriens avec l'association Aurore (114 personnes),
- l'accueil de réinstallés subsahariens à l'établissement public départemental de Clairvivre à Salagnac, ensuite relogés en logement autonome en Dordogne (107 personnes).

L'accompagnement vers une intégration réussie



La mise en place des dispositifs d'intégration des réfugiés par l'apprentissage du français, l'accès au logement durable et à la santé et un accompagnement global vers la formation et l'emploi s'est poursuivie en 2019.

• L'apprentissage de la langue française

- Doublement (400 heures) ou triplement (600 heures) des cours de français pour les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR),

- Complément à l'apprentissage de la langue française-citoyenneté-accompagnement à la vie dans la cité (**89 000 €**). Des actions ont été mises en place sur Périgueux, Bergerac, Thiviers et Saint-Astier, pour un public de **195 personnes**,

- Réalisation de **39 parcours** dans le cadre du PIAL (parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue), destiné aux jeunes étrangers.



• L'emploi et le logement

L'augmentation des ressources du budget intégration a également permis en 2019 d'amplifier le dispositif d'accompagnement vers le logement et l'insertion professionnelle (DISPI-ASD) pour un montant de **60 000 €**.

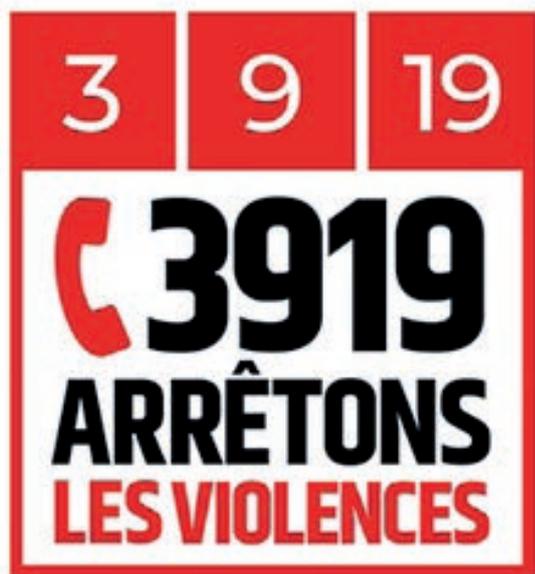
Deux nouveaux opérateurs (La Maison de l'emploi du Grand Périgueux et l'INSUP) ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets national du Ministère du travail en faveur de l'insertion professionnelle des réfugiés. Ainsi, le projet de la Maison de l'emploi « Pour une insertion professionnelle réussie des réfugiés » va permettre l'accompagnement vers l'emploi sur 3 ans de 80 bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).

Par ailleurs, une co-construction des dispositifs d'intégration, par concertation avec les collectivités locales et les associations du territoire, est en cours sur les agglomérations de Bergerac et de Périgueux.

Enfin, en 2019, l'amélioration des conditions d'accueil des ressortissants étrangers s'est poursuivie à la préfecture de la Dordogne par le lancement de la démarche qualité Qual-e-Pref, module « Délivrance de titres étrangers », et l'obtention de la certification en décembre 2019.



La lutte contre les violences sexistes et sexuelles



Le temps fort de l'année a été le premier **Grenelle des violences conjugales**, lancé le 3 septembre par le Gouvernement, dont la lutte contre les violences au sein des couples et les féminicides constitue une priorité majeure. Cette date a été choisie en référence au 39 19, le numéro du service national d'écoute anonyme et gratuit dont la mission est d'apporter un soutien et une première réponse aux victimes et à leur entourage.

A l'initiative du préfet, la déclinaison départementale de cette concertation a connu une forte mobilisation, grâce à la participation de nouveaux partenaires, tant professionnels qu'issus de la société civile, dont les témoignages et les propositions ont été recensés.

Le Grenelle des violences conjugales s'est traduit par les réunions de concertation suivantes, dont les réflexions ont contribué à alimenter le plan quinquennal de lutte contre les violences conjugales :

- **Une réunion institutionnelle** (élus, forces de l'ordre, santé, éducation nationale, CAF, associations spécialisées ...) le 24 septembre, coprésidée par le préfet et le procureur du TGI de Périgueux et également co-animée par la procureure du TGI de Bergerac et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité,

- **2 comités de pilotage de lutte contre les violences** (Bergerac le 22 octobre et Périgueux le 24 octobre),

- **Une réunion publique « Les violences conjugales en milieu rural »** le 14 novembre à Montrem.

A l'issue de la concertation départementale, deux types d'actions sont apparus comme des priorités fortes :

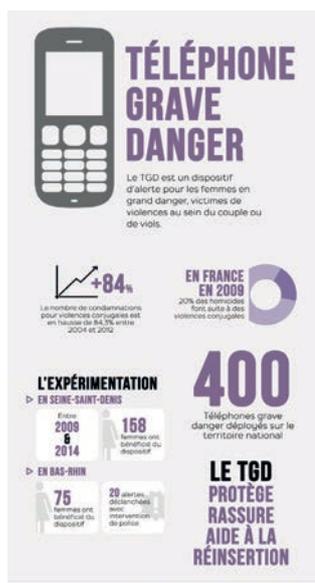
- L'amélioration de l'information et de la formation des acteurs, ainsi que la nécessité d'un diagnostic partagé,

- Le renforcement de la capacité d'action territoriale et de la visibilité des deux dispositifs existants (accueil de jour et aide aux victimes).

La conclusion du Grenelle des violences conjugales a eu lieu le 25 novembre 2019.

2019 c'est aussi :

- L'obtention de **4 téléphones « grave danger »** supplémentaires (soit 6 au total),



- La mise en place d'un **Copil judiciaire**, dans le cadre de la circulaire du 9 mai 2019 relative à l'amélioration du traitement des violences conjugales et à la protection des victimes, réunissant les partenaires liés à la thématique des violences conjugales,

- La signature d'une **convention « Bons Taxis »** qui permet l'acheminement des femmes victimes de violences vers une mesure d'hébergement d'urgence, vers un centre hospitalier ou une instance judiciaire,

- La signature d'un **Contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** avec le CIAS de la communauté de communes Isle Vern Salembre. L'objectif des contrats locaux est de favoriser le partage d'informations afin de mieux repérer les femmes victimes de violences et d'améliorer leur accompagnement.

La promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'entrepreneuriat par les femmes

Le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'est poursuivi en 2019. Il a permis de reconduire pour la 4ème année consécutive le concours « **Elles M l'Artisanat** » dont l'objectif est de valoriser des femmes cheffes d'entreprises, des conjointes collaboratrices et des apprenties dans l'artisanat. Cette cérémonie de remise de trophées, au cours de laquelle **4 femmes** ont été récompensées, a eu lieu le 21 mars 2019 à la préfecture.



La sensibilisation des jeunes

Une conférence sur les cyberviolences s'est déroulée le 28 mai 2019 à destination des scolaires (classes de 4èmes et 3èmes du département) sur la question du cyberharcèlement et du cybersexisme, avec la participation d'un magistrat, de deux avocates, d'une psychologue, d'une infirmière de l'Education Nationale et de l'association France victimes.

Un soutien fort de l'Etat en faveur de la culture

• L'art et la culture pour tous

Aux côtés des autres acteurs du territoire, la DRAC Nouvelle-Aquitaine favorise la démocratisation et le développement de la culture et de l'art et encourage les créations.

En 2019, elle a consacré **804 415 €** à la création (spectacle vivant et arts visuels) et 12 900 € aux industries culturelles (livre et cinéma) en Dordogne.

Par ailleurs, elle apporte son soutien à la lecture pour tous en s'appuyant sur deux partenaires principaux dans le département : la bibliothèque de prêt de la Dordogne et la médiathèque de Périgueux. Ces deux structures ont initié la première bibliothèque numérique régionale commune, labellisée en 2019, qui a été financée par la DRAC à hauteur de **65 000 €**.

L'année 2019 a également vu l'émergence de nombreux projets (équipements ou constructions) pour des bibliothèques, qui ont mobilisé la DGD bibliothèque à hauteur de **1 664 667 €**.

Au niveau artistique, grâce à un partenariat étroit entre l'Etat, les collectivités et les opérateurs culturels du spectacle sur le territoire, des conventions signées en 2019 vont permettre de conforter diverses actions :

- Attribution du label Scène de Musiques Actuelles (SMAC) à la salle de concert Le Sans Réserve,

- Soutien au projet artistique et culturel du théâtre l'Odyssée, scène conventionnée d'intérêt national,

- Nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec le Pôle National Cirque Agora à Boulazac Isle Manoire.

Enfin, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a contribué à hauteur de **777 695 €** à la démocratisation et la transmission des savoirs en 2019, en soutenant, entre autres, des projets scolaires d'éducation artistique et culturelle (**406 750 €** pour des actions qui ont bénéficié à plus de **31 000 élèves** des 1^{er} et 2nd degrés).

L'école est en effet un lieu primordial pour le développement de la créativité et de l'intérêt pour l'art et la culture. L'Education Nationale s'est fortement impliquée en 2019 en faveur de la pratique artistique et culturelle, au travers de nombreux projets :

- **Convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle** dans les 1^{er} et 2nd degrés en cours d'élaboration entre la DSDEN, le Conseil départemental, la DRAC et Canopé (signature prévue en 2020).

• Plan Chorale

- *La rentrée en musique* : liaison école-collège très active et productive dans les REP de Vélignes (orchestre Pygmalion) et de Vergt (avec Tin Tam Art).

G – L'ACCÈS À LA CULTURE, À L'ÉDUCATION ET AU SPORT

- *Chœur d'élèves* créé dans chaque collège.



• Plan Lecture

- *Quart d'heure lecture* : Mis en place par 52 % des établissements du second degré et dispositif de lecture à voix haute pour 23 %. Sur 2 ans, une subvention de 1 500 euros sera attribuée à 35 écoles pour renouveler le fonds documentaire des bibliothèques des classes.

- *Livre et lecture* : plus de 20 établissements engagés dont 14 collèges.

• Education du regard

- *Patrimoine* : multiples actions en cours, et notamment « Rendez-vous au musée » (10 EPLE), « Vivre la culture occitane » (9 EPLE), « A la rencontre de la création contemporaine » (3 EPLE et 2 écoles).

- *Education à l'art contemporain* : projet d'éducation à l'art contemporain sur 3 ans qui concerne 3 collèges et 2 classes de primaire du secteur de Biron.

• Education à l'image

- *Collège au cinéma* : 100 % des collèges de Dordogne sont engagés dans ce dispositif.

- *Prix Jean Renoir des lycéens et Césars des lycéens* : Participation du lycée Claveille au prix Jean Renoir des lycéens et du lycée Alcide Dussolier de Nontron à la seconde édition des Césars des lycéens.

- *Télémaque* : 3 lycées dont 1 professionnel sont impliqués dans la seconde édition en Dordogne de ce dispositif national d'étude de documentaires télévisuels.

- *Résidences d'artistes* aux collèges Henri IV/ Jacques Prévert de Bergerac (Politique de la Ville).

Accès à l'éducation : favoriser la réussite scolaire

• Les dispositions en faveur du premier degré

Dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire, **59 classes** ont bénéficié d'un **dédoublement** à la rentrée 2019.

Dans le cadre du regroupement pédagogique, **75 % des communes** s'inscrivent dans une proposition d'offre scolaire structurée et lisible par tous les acteurs du 1^{er} degré public.

• L'école inclusive

A l'issue de la création, dès septembre 2019, de **19 pôles inclusifs d'accompagnement localisés** (PIAL) couvrant l'ensemble de la Dordogne et du service départemental de l'école inclusive à la DSDEN, le comité de suivi a été installé le 25 septembre 2019.

Garantir et promouvoir des loisirs éducatifs de qualité

• Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

La Dordogne compte 826 déclarations d'accueils collectifs de mineurs (244 accueils périscolaires, 130 accueils de loisirs extrascolaires, 3 accueils de jeunes, 82 accueils de scoutisme et 367 autres accueils avec hébergement). Ces accueils collectifs de mineurs ont concerné globalement **33 470 jeunes** en 2018/2019 (7 975 mineurs de moins de six ans, 20 229 mineurs de 6 à 13 ans et 5 266 jeunes de 14 à 17 ans).

En 2019, **85 ACM** ont fait l'objet d'un contrôle sur place des conditions de sécurité et d'encadrement.

• Le Plan mercredi

Les communes et conseils d'école qui le souhaitent peuvent mettre en place une semaine scolaire de quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. En 2019, **7 conventions** ont été signées pour une labellisation « Plan mercredi » pour 8 accueils collectifs de mineurs.

• Aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société

En 2019, l'appel à projets « Politiques partenariales locales de jeunesse » en direction des collectivités et des associations a permis à **36 projets** (sur 46 dossiers déposés) de bénéficier d'une aide technique et financière.

• Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) constitue un mode de soutien au monde associatif pour le financement global de l'activité d'une association ou la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elle a initiés, définis et mis en œuvre dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.



G – L'ACCÈS À LA CULTURE, À L'ÉDUCATION ET AU SPORT

Trois axes prioritaires de soutien ont été définis au plan départemental :

- le fonctionnement des petites associations,
- les projets associatifs innovants,
- les associations développant la co-construction de projets en direction des jeunes.

Pour la Dordogne, l'enveloppe du FDVA a été de **195 275 €** en 2019 et a bénéficié à **83 associations**.

Contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive

• Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

La campagne CNDS 2019 a été la dernière, l'Agence Nationale du Sport (ANS) prenant le relais à partir de 2020. Au titre de 2019, la Dordogne a bénéficié d'un montant total de subventions de **1 205 892 €**, répartis ainsi :

• Fonctionnement

- Part territoriale (réservée aux fédérations non retenues pour le Projet Sportif Fédéral) : 75 265 €,
- Emploi : 395 000 € (pour 35 emplois créés, consolidés ou existants),
- Apprentissage : 36 127 € (12 contrats),
- Dispositif « **J'apprends à nager** » : 17 500 € (6 dossiers).

• Equipements sportifs

682 000 € (2 dossiers retenus : construction d'un plateau multisports sur la commune de Moncaret et d'une piscine couverte à Boulazac-Isle-Manoire).

• Le sport en milieu scolaire

Dans le premier degré, une centaine de rencontres sportives scolaires ont été organisées en 2019 pour un effectif total de l'ordre de **3 500 élèves**.

A la rentrée 2019, 6 nouveaux établissements se sont ajoutés aux 9 écoles déjà labellisées **Génération 2024**. Ce projet sportif a pour objectif de promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme, tout en développant l'éducation à la citoyenneté, à la santé et au vivre ensemble.

Dans le second degré, pour l'année scolaire 2018-2019, l'UNSS, avec 73 associations affiliées et 201 professeurs d'EPS animateurs, comptait **7 552 collégiens et lycéens licenciés** (dont 40 % de filles).

Enfin, le service départemental de l'UNSS a été récompensé en 2019 dans le cadre du prix **Ethic'action** développé en partenariat avec le Sénat, au titre de projets sur les gestes qui sauvent et sur l'éco-citoyenneté.



Le Service Civique

En Dordogne, depuis sa mise en œuvre effective en juin 2010, le Service Civique a connu une montée en charge quantitative continue et ce sont plus de 1800 volontaires qui ont signé un contrat d'engagement auprès de 145 organismes d'accueil. Le profil dominant des jeunes engagés ayant fait un Service Civique est le suivant : une jeune femme (à 62 %), de niveau baccalauréat (à 43 %), à la recherche d'un emploi (à 61 %) et investie dans un Service Civique à thématique solidarité (à 60 %).



En agissant ensemble, on partage le pouvoir d'être utile.

Des missions citoyennes dans les associations et structures publiques, pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap.

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Votre mission sur
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR



En 2019, **315 jeunes** ont réalisé une mission dans le cadre du Service Civique, soit un budget de **1 461 600 €** (4 640 € par jeune pour une durée moyenne de 8 mois).

Le Plan de Formation sur « Les valeurs de la République et la laïcité »

Dans le prolongement des objectifs définis par le Comité interministériel « égalité et citoyenneté : la République en actes » (CIEC), différentes mesures ont été mises en place. Des actions de formation à destination des professionnels ont notamment été déployées sur l'ensemble du territoire, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité éducative des activités proposées aux enfants et aux jeunes.

Ainsi, **20 personnes** ont été formées en 2019.

Le devoir de mémoire

• La valise pédagogique « Explique-moi une cérémonie ! »

Conçu par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG) de la Dordogne, cet outil pédagogique, qui reproduit une cérémonie commémorative devant un monument aux morts, a pour objectif d'expliquer aux jeunes le sens des commémorations publiques et de les sensibiliser au travail de mémoire et à la pratique commémorative. Il contribue ainsi à l'éducation citoyenne grâce à une approche pédagogique, ludique et culturelle nouvelle.

H – LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

Réadaptée en 2018 par la Mission Interdépartementale Mémoire et Communication de Nouvelle-Aquitaine et le service concepteur du prototype, cette mallette a été dupliquée en 2019 et utilisée pour l'animation du module mémoire du SNU dans 13 départements. Elle fera dorénavant partie du dispositif SNU étendu à tous les territoires à partir de 2020.

Elle a également été utilisée, en amont du 11 novembre 2019, pour un travail pédagogique dans différents établissements scolaires.



Cérémonie du 11 novembre

• Les actions mémorielles en 2019

A Périgueux, près de 400 jeunes lycéens, collégiens et élèves du premier degré ont participé à la cérémonie du 11 novembre, dans laquelle la classe musique (CHAMusique) du collège Clos Chassaing s'est impliquée fortement (orchestration des phases du cérémonial militaire : sonneries, chants, lecture de lettres, ravivage de la flamme ...).

Par ailleurs, en 2019, 2 classes de CM1-CM2 ont participé au concours des Petits Artistes de la Mémoire (PAM).



Intervention de la classe CHAM de Clos Chassaing pour le 11 novembre

L'exercice du droit de vote

La promotion de la citoyenneté s'attache particulièrement à **l'exercice du droit de vote**.

Les élections des députés au parlement européen ont eu lieu le 25 mai 2019 avec la mise en place pour la première fois du **répertoire électoral unique** (REU), géré par l'INSEE et mis à jour en continu, qui garantit l'unicité des inscriptions sur les listes électorales.

Cette réforme majeure a mis fin au principe de révision annuelle des listes électorales. Le REU a pour objectif de **faciliter la participation à la vie électorale**, de **fiabiliser les listes électorales** et de permettre l'inscription sur les listes électorales jusqu'à 30 jours avant un scrutin. Les demandes d'inscription en ligne peuvent être déposées par les électeurs sur les sites : www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr

A – LA MOBILISATION DE L'ETAT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition écologique et énergétique des territoires constitue l'enjeu majeur des prochaines décennies. La lutte contre le réchauffement climatique passe avant tout par la baisse des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, mais également par l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique dont l'échelle d'élaboration est l'EPCI.



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

La DDT de la Dordogne et le syndicat départemental d'énergies de la Dordogne accompagnent les EPCI du département dans l'élaboration de leurs plans. Huit intercommunalités se sont ainsi engagées dans cette démarche, dont la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, qui a approuvé son PCAET le 28 novembre 2019.

Les énergies renouvelables

• Parcs photovoltaïques

En 2019, **8 projets** de parcs photovoltaïques ont été présentés de façon formelle au guichet unique, instance destinée à accompagner en amont les porteurs de projets pour un développement raisonné des énergies renouvelables sur le territoire.

6 centrales photovoltaïques au sol sont actuellement en fonctionnement et 3 autres sont en construction.

Une réunion du guichet unique stratégique a eu lieu le 3 décembre 2019 afin de définir une **stratégie pour le développement des énergies renouvelables en Dordogne** conformément à la loi de transition énergétique.



A – LA MOBILISATION DE L'ETAT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

• Parcs éoliens

En 2019, un projet relatif à un parc éolien de 5 éoliennes pour une puissance totale de 10 MW a reçu une autorisation environnementale par décision de justice et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de prescriptions techniques.

Quatre autres projets de parcs éoliens ont donné lieu à un début d'instruction, pour un total de 17 éoliennes et une puissance totale d'environ 45 MW.

Enfin, **4 projets** sont en cours d'étude de faisabilité.

• La filière méthanisation

En Dordogne, la méthanisation s'est principalement développée à partir de projets agricoles de méthanisation à la ferme, portés par des groupements d'agriculteurs ou des CUMA, sous l'impulsion de la Chambre d'Agriculture et de l'association ASSELDOR (groupement d'éleveurs).

En fin d'année 2019, **5 unités de méthanisation** agricoles sont en fonctionnement

dans le département, **2** sont en construction et **6 projets** sont à l'étude.

Le soutien de l'ADEME en faveur des territoires

L'ADEME accompagne les collectivités territoriales dans leurs actions en faveur de la transition énergétique du territoire dans les domaines suivants :

- le développement des énergies renouvelables,
- le développement de l'économie circulaire et les déchets,
- l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande en énergie,
- les projets territoriaux de développement durable.

Ainsi, en 2019, les aides de l'ADEME pour la Dordogne ont représenté un montant total de **7 865 430 €** (dont 7 469 635 € au titre des déchets) pour 24 bénéficiaires et 72 opérations.



Méthaniseur

B – LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

Les services de l'Etat sont pleinement engagés dans la protection du patrimoine naturel et historique du département, élément majeur de l'image de marque du territoire et de son attractivité, notamment vis-à-vis d'une clientèle touristique en attente d'espaces naturels accessibles et préservés.

Un renforcement de la police de l'eau et de la nature pour mieux prévenir et traiter les atteintes à l'environnement

En 2019, le plan de contrôles de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) a mis en avant **trois grandes priorités** :

- la sécurité à la chasse (surveillance accrue des zones périurbaines et des zones de trafic routier important),
- les rejets dans les cours d'eau (vigilance renforcée sur les stations d'épuration non conformes à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines),
- la tuberculose bovine (renforcement de la régulation du sanglier et des contrôles d'élevages de cette espèce en zones à enjeu tuberculose).

Par ailleurs, les services de police de l'eau et de la nature ont poursuivi leurs opérations sur les problématiques présentant des enjeux importants dans le département, notamment la gestion équilibrée de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions diffuses dans les périmètres de captages d'eau potable prioritaires, la mise aux normes des plans d'eau de loisirs sur les bassins versants où ils sont les plus impactants et la poursuite de la réduction des impacts paysagers de la publicité.

La MISEN a également piloté la révision de l'état des lieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ainsi que la mise à jour du programme d'action opérationnel territorialisé (PAOT), réalisés en partenariat avec les acteurs du territoire. Ces deux démarches constituent les premières étapes du processus qui conduira à l'élaboration du futur SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.

Enfin, les services de l'Etat ont accompagné le long travail d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Isle-Dronne, approuvé par la commission locale de l'eau en novembre 2019. Ce schéma était identifié comme un SAGE à réaliser en priorité dans l'actuel SDAGE Adour-Garonne.

La gestion de la chasse

L'année 2019 a connu pour la deuxième année consécutive une stabilisation des plans de chasse cerfs et chevreuils et une forte augmentation des attributions et des réalisations des plans de chasse sangliers (+20 %), dans le but de revenir à un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Malgré la forte augmentation des prélèvements, la gestion du sanglier reste délicate pour contenir la progression de la population, ainsi que les dégâts qu'elle occasionne. De nombreuses interventions administratives de régulation au cours de l'année 2019 ont mis à contribution les lieutenants de louveterie qui ont effectué **135 missions** sur la seule espèce sanglier pour plus de 300 animaux prélevés.

B – LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

Le loup

En 2019, le groupe de travail sur le loup mis en place en 2018 a décidé la mise en œuvre des actions suivantes :

- Elaboration d'une fiche « réflexe » et activation d'un numéro d'appel dédié aux déclarations de dommages potentiellement imputables au loup,
- Publication régulière sur le site des services de l'Etat en Dordogne des déclarations enregistrées et des conclusions d'expertises,
- Organisation d'une formation technique locale les 3 et 4 juillet 2019 afin de constituer un réseau d'une trentaine de « **correspondants/observateurs Loup** » sur le territoire,



- Achat de caméras permettant des investigations plus précises sur les lieux d'attaques présumées.

La réalisation d'une étude de vulnérabilité a également été décidée et sera mise en œuvre dès élaboration par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du cahier des charges national.

La plupart des prédateurs rapportés sont le fait de chiens errants. Un travail a été mené en appui aux maires pour lutter contre les dommages qu'ils occasionnent.

La protection du patrimoine naturel et historique

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine et son unité départementale de l'architecture et du patrimoine, l'UDAP, s'investissent dans la sauvegarde, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique remarquable de la Dordogne, et apportent leur expertise et leur soutien en ingénierie tant aux collectivités qu'aux propriétaires privés.

A ce titre, en 2019, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a consacré **2 394 325 €** en faveur des monuments historiques, des sites patrimoniaux, de l'architecture et de l'archéologie dans le département.

En ce qui concerne les monuments historiques, **43 autorisations de travaux** ont été délivrées et **50 chantiers** (contrôle technique et scientifique) ont été suivis.

B – LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

2 nouvelles protections au titre des monuments historiques :

- classement le 17 janvier 2019 de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul (plafond peint du XVIIème siècle) de Saint-Paul de Lizonne,

- inscription le 8 juillet 2019 de l'église de Teyjat,

sont venues compléter le patrimoine historique particulièrement riche et diversifié de la Dordogne.

En outre, 3 sites patrimoniaux remarquables (Bergerac, Saint-Cyprien et Belvès) ont été approuvés tandis que 65 périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques ont été finalisés.

Enfin, une convention Etat/Evêché/Mairie de Périgueux/Office de tourisme permet désormais l'ouverture au public des parties hautes de la **cathédrale Saint-Front** grâce à un parcours de visite sécurisé.

Pour les sites protégés, **3 944 demandes** d'autorisation d'urbanisme ont été instruites par l'UDAP, dont 1 082 permis de construire et 2 444 déclarations préalables.

Enfin, en matière d'études patrimoniales des espaces protégés, elles ont prioritairement été consacrées à la finalisation du plan de gestion de la Vallée de la Vézère et à la délimitation des zones tampon des biens inscrits au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.



Les toits de la cathédrale St Front

C – L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

La cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté

Face au contexte économique dégradé rencontré par l'agriculture française, une réflexion a été engagée fin 2016 par le ministère en charge de l'agriculture, afin d'améliorer l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

vous accompagner

Cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté

Rôles et missions

En Dordogne et Lot-et-Garonne, une instance d'identification et d'accompagnement des exploitants en difficulté est mise en place en partenariat avec tous les acteurs du monde agricole.

Vous rencontrez des difficultés ou avez connaissance d'un agriculteur en situation difficile, vous pouvez nous contacter au :

contact_ass.blf@dig.msa.fr
Tél. : 05 53 67 78 47

Votre appel sera pris en compte par les membres de la cellule qui vous proposeront l'interlocuteur le plus à même de vous accompagner.

Celui-ci prendra rapidement contact avec vous, afin de rechercher les solutions les plus adaptées à votre situation.

N'attendez pas pour nous alerter : une détérioration précoce est toujours préférable.

Dordogne Périgord

services agricoles

GDS

Trois réunions de concertation entre les services de l'Etat et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ont permis d'aboutir à une organisation harmonisée en avril 2019. Une **charte déontologique** encadre et structure les différents soutiens pouvant être apportés aux exploitants.

4 comités techniques (associant services de l'Etat, Chambre d'agriculture, Conseil départemental, coopératives, MSA, banques, centres de gestion, association Solidarité Paysans, GDS 24) se sont réunis de mai à décembre 2019 pour l'étude de **22 cas**.

Pour chaque cas, un référent a été nommé et a rencontré l'exploitant afin de lui proposer des solutions adaptées (conseils techniques, conseils de gestion, suivi social, proposition d'audit global de l'exploitation finançable par l'Etat, aide à la reconversion professionnelle, ouverture d'une procédure collective, mobilisation du dispositif AREA...).

Les aides à l'agriculture



- Pour 2019, le montant des aides PAC versées s'élève à **82 470 080 €** (montant ne comprenant pas l'assurance récolte 2019, les aides couplées végétales et les aides bio et MAEC 2019). Il reste à percevoir environ 12 millions d'euros pour la « ferme Dordogne ».

- **2,21 M€ d'aides** pour une agriculture respectueuse de l'environnement ont été versés dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles. Ce soutien concerne **111 dossiers** relatifs à la modernisation des bâtiments d'élevage, la performance énergétique et la réduction des pollutions d'origine agricole.

- **1,48 M€** de dotations aux jeunes agriculteurs ont été financés par l'Etat et l'Union européenne (FEADER), ce qui correspond

C – L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

à **53 installations** de jeunes agriculteurs aidées en 2019.

Les avances des aides PAC augmentées afin de tenir compte des conséquences de la sécheresse

Le paiement des avances des aides PAC 2019 a eu lieu le 16 octobre, conformément aux engagements du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette avance a concerné les aides découplées et la plupart des aides couplées animales ainsi que l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN).

Par ailleurs, afin de renforcer la trésorerie des exploitations touchées par la sécheresse, les taux de ces avances ont été augmentés à hauteur de **70 %** des montants finaux pour les aides directes (au lieu de 50 %) et de **85 %** pour l'ICHN (au lieu de 75 %).

La résorption des retards d'instruction et de paiement des aides bio et MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) 2016, 2017 et 2018

En 2019, les aides bio et MAEC 2016, 2017 et 2018 ont été instruites et payées à plus de 98 %. Pour ces 3 campagnes, **plus de 1 900 demandes** ont été instruites et près de **9,9 M€** ont été versés. L'instruction des aides bio et MAEC 2019 s'est ouverte en octobre 2019.



Les conséquences des intempéries du 4 juillet 2018

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture a statué le 17 avril 2019 sur les dommages causés par l'orage du 4 juillet 2018 pour des pertes de fonds sur noyers. Il a émis un avis favorable à la demande de reconnaissance présentée par la Dordogne pour 362 communes. Le dépôt des dossiers a eu lieu du 10 juin au 10 juillet 2019. 56 demandes ont été enregistrées et instruites. Le montant des aides octroyées s'élève à **121 800 €** pour 2 940 noyers arrachés.

Les aides à la forêt – Dynamiser la gestion forestière et protéger la forêt

En 2019, les services de l'Etat ont plus particulièrement orienté leur travail sur la prise en compte du risque incendie de forêt dans le cadre des procédures d'urbanisme et de défrichement, avec des préconisations visant d'une part à limiter la progression de l'urbanisation dans les zones sensibles au risque, et d'autre part à améliorer la défendabilité des espaces urbanisés aux abords des zones boisées.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de contrôle sur la gestion durable des forêts, **42 propriétés** ont fait l'objet d'une vérification de leur document de gestion durable des forêts et **125 coupes forestières** ont été contrôlées.

Enfin, **360 000 €** ont été consacrés à l'accompagnement des investissements forestiers en 2019.

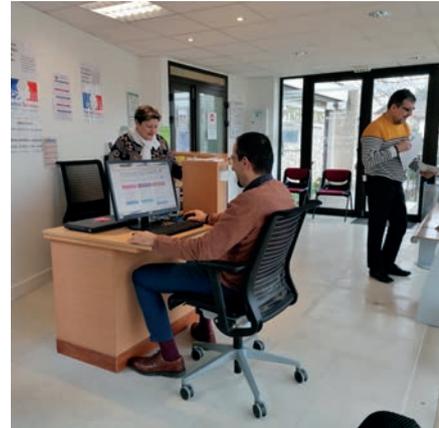
D – L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC ET LA RURALITÉ

Le dispositif France Services

En 2019, le Gouvernement a annoncé le lancement du dispositif France Services afin de donner une nouvelle dynamique au réseau des Maisons de services au public (MSAP) existantes grâce à :

- une offre de service élargie : 6 opérateurs partenaires et financeurs (CAF, CARSAT, CPAM, Pôle emploi, MSA, Groupe La Poste) et 3 ministères (Action et Comptes Publics, Justice, Intérieur),
- une qualité de service renforcée, grâce à une meilleure formation des agents,
- un maillage plus complet, avec l'objectif de développer au moins un espace France Services par canton d'ici 2022.

Ce dispositif s'intègre dans l'enjeu « Socle de services pour tous » du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) élaboré conjointement avec le Conseil départemental de la Dordogne et arrêté le 12 juillet 2018.



Espace France Service de Nontron

En 2019, en Dordogne, **6 structures France Services** ont été labellisées (ouverture le 1er janvier 2020) :

• 3 anciennes MSAP

- Pays de Belves (porteur : communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède),
- Lanouaille (porteur : Groupe La Poste),
- Thenon-Hautefort (porteur : communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort).



Inauguration de l'Espace France Service de Belvès

D – L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC ET LA RURALITÉ

• 3 créations

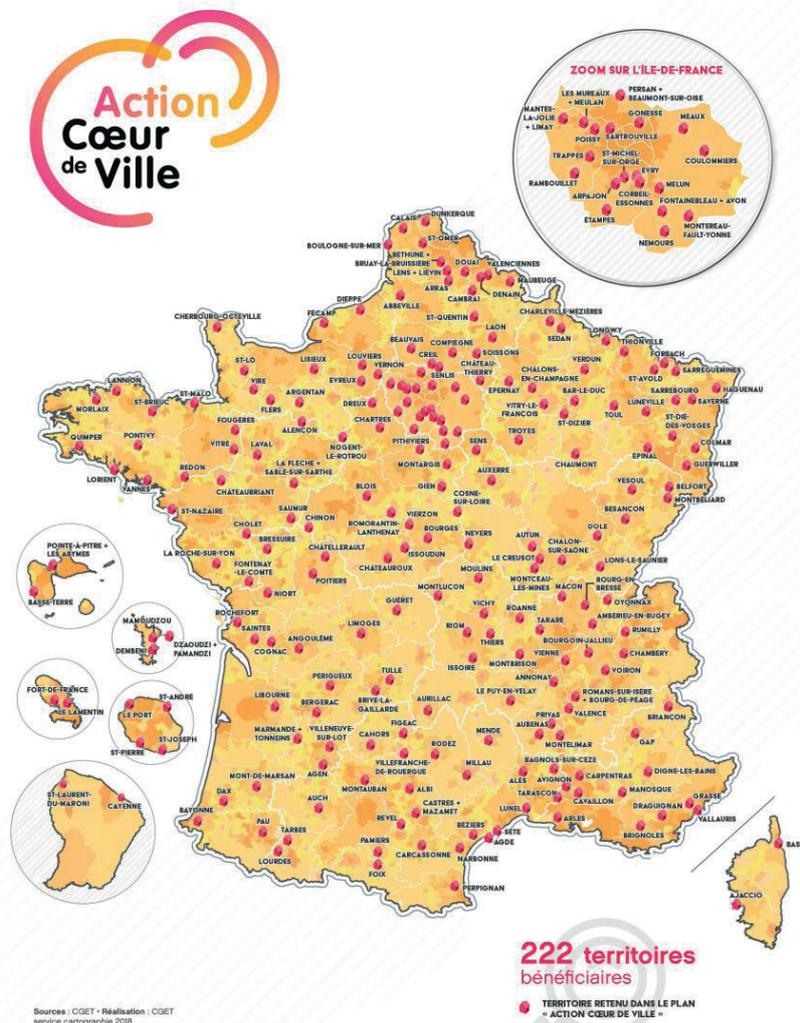
- Centre social Saint-Exupéry à Coulounieix-Chamiers (porteur : Centre social – situé en QPV),
- Mussidan (porteur : communauté de communes Isle et Crempse en Périgord),
- Nontron (porteur : préfecture).

Une action ciblée pour les villes moyennes : Action Cœur de Ville

La mise en œuvre des programmes Action Cœur de Ville (ACV) de Bergerac et Périgueux, initiés en 2018 et représentant une première série d'investissements estimés respectivement à plus de 15 M€ et 70 M€ et soutenus par l'Etat à hauteur de

4,6 M€ et 11,7 M€, s'est poursuivie en 2019, notamment par la réflexion des deux agglomérations sur la transformation des plans ACV en Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT).

La mise en œuvre d'une ORT, nouveau dispositif issu de la loi ELAN du 23 novembre 2018, permet d'actionner divers leviers réglementaires et fiscaux en vue de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville (pouvoirs renforcés du préfet en matière d'autorisation d'exploitation commerciale par exemple) et favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien (bénéfice du dispositif Denormandie dans l'ancien). Les procédures d'homologation des ACV en ORT ont été lancées durant le dernier trimestre 2019 et aboutiront début 2020.



E – LE DÉVELOPPEMENT DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

La couverture numérique des territoires, support de la société numérique de demain, constitue une avancée majeure au service de la cohésion, de l'attractivité et du développement des territoires.

Le Très Haut Débit

Le Plan France Très Haut Débit repose sur deux piliers :

- l'investissement des opérateurs privés sur la majorité du territoire,
- le soutien par l'Etat de l'initiative des collectivités territoriales dans les zones les moins denses.

En Dordogne, l'Etat a signé une convention de suivi et de programmation avec l'opérateur Orange afin d'encadrer et sécuriser le déploiement de la fibre dans 13 communes de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et dans la ville de Bergerac. L'objectif est de fournir la fibre à **85 % des foyers** avant la fin de l'année 2020.

Sur le reste du territoire de la Dordogne, le déploiement du réseau d'initiative publique (RIP) est porté par le syndicat mixte ouvert Périgord Numérique. L'Etat accompagne

la première phase de sa mise en œuvre à hauteur de **60 M€**. Pour la deuxième phase, qui vise à amener la fibre à 100 % des foyers de Dordogne d'ici 2025, l'Etat a annoncé la réouverture du guichet numérique.

La couverture en téléphonie mobile

En janvier 2018, le Gouvernement a obtenu des opérateurs privés des engagements contraignants visant à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous. Cet accord se décline au niveau local par la mise en place d'une équipe projet réunissant notamment les collectivités locales et l'Etat, chargée de recenser les zones à couvrir et de suivre le déploiement de ces sites par les opérateurs. Ce travail a permis d'identifier depuis 2018 **26 nouvelles zones** en Dordogne qui seront couvertes entre 2020 et 2022.

Par ailleurs, les travaux des 3 sites (Bouzic, Saint-Privat-du-Périgord et Valeuil), que l'Etat a financés dans le cadre des anciens programmes de résorption des zones blanches, se sont achevés en 2019. La mise en service des sites de Bouzic et Saint-Privat-du-Périgord est intervenue en juillet 2019 ; celle du site de Valeuil est prévue en février 2020.



© France Bleu Périgord

La mobilité en milieu rural : un enjeu pour l'attractivité de nos territoires

L'Etat (Direction départementale des territoires) coanime avec le Conseil départemental l'enjeu « mobilité adaptée à la ruralité » du SDAASP. Dans le prolongement des deux séminaires mobilité organisés en septembre 2018, les actions suivantes vont être mises en œuvre :

- Maintien et amélioration de l'offre d'infrastructures routières et ferroviaires de niveau départemental,
- Développement de solutions locales correspondant aux usages et accompagnement des expérimentations,
- Accès facilité de l'utilisateur à cette nouvelle offre en mobilisant les acteurs concernés pour aboutir à des mises en œuvre concrètes.

2 comités techniques et un comité de pilotage ont été organisés en 2019.

La ligne ferroviaire Bergerac-Libourne : une voie à enjeu modernisée

Les travaux de modernisation de la ligne Bergerac-Libourne, essentielle pour désenclaver le sud de la Dordogne et le raccorder à la ligne à grande vitesse Bordeaux-Paris, se sont déroulés de janvier à septembre 2019.

L'Etat a participé à hauteur de **27,27 M€** au financement de la régénération de cette ligne à enjeu, indispensable à la desserte quotidienne des territoires de la Dordogne et de la Gironde.



La RN 21 : un axe majeur nord-sud entretenu et sécurisé

Dans le cadre de l'entretien préventif et de la requalification des chaussées, **deux chantiers** ont été réalisés en 2019 en Dordogne dans le cadre du Programme d'Amélioration Itinéraire (PAI) chaussée, pour un montant total de **938 000 €** :

- Réhabilitation de la traverse de Sorges,
- Réhabilitation du créneau à trois voies sur la commune de Saint-Perdoux.

En outre, des purges ponctuelles, des travaux d'entretien spécialisé d'un ouvrage d'art (ravageage du pont sur la Banège) et la pose d'une glissière de sécurité (Creysseussac et Pissot) ont été effectués pour un montant total de **181 000 €**.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de sécurisation de la RN 21 inscrits dans le CPER 2015-2020, les études sur les trois derniers projets d'aménagement de carrefours (Eyzerac, Thiviers, Antonne et Trigonant) se sont activement poursuivies en 2019.

La RN 221 : la poursuite du réaménagement

Les travaux de réaménagement (phase 2) de la RN 221 sur la commune de Boulazac Isle Manoire, sous maîtrise d'œuvre de la Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest (DIRCO), se sont poursuivis en 2019 par l'aménagement sécurisé des accès au château du Lieu-Dieu.



La sécurité des agents des routes : la sensibilisation des conducteurs de poids lourds

La DIRCO a contribué de manière importante au développement d'une valise pédagogique sur la sécurité des agents des routes, désormais déployée au niveau national. Son objectif est la diminution tant du nombre d'accidents, de blessés et de tués que des risques et des conséquences psychosociologiques sur les agents des routes.

Le 19 septembre 2019 a eu lieu la troisième séance de présentation de cette valise pédagogique auprès des formateurs de la Dordogne. Ils l'utiliseront lors des formations initiales et continues des conducteurs de poids lourds.



*Journée de présentation de la valise pédagogique
19 septembre 2019 (utilisation de lunettes 3D)*

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Comme en 2018, le gouvernement a confirmé en 2019 son engagement à stabiliser le montant global de la DGF versé aux collectivités, après quatre années consécutives de baisse (2013 à 2017).

En Dordogne, le montant cumulé de DGF attribué en 2019 aux collectivités locales s'élève à **196,1 M€**, soit 1 365 K€ de plus qu'en 2018 (+ 0,70 %).

COLLECTIVITES	2018	2019	%EVOLUTION 2018-2019
COMMUNES	82 461 822 €	84 068 809 €	1,95 %
EPCI	24 322 285 €	24 085 643 €	- 0,97 %
DEPARTEMENT	87 957 030 €	87 951 848 €	0,00 %
TOTAL	194 741 137 €	196 106 300 €	0,70 %

L'effet de péréquation en faveur des collectivités les plus pauvres est favorable à la Dordogne. De même qu'en 2018, le nombre de communes dont la DGF augmente est plus important dans le département (65,35 %) qu'à l'échelle nationale (63 %).

En ce qui concerne la DGF des EPCI, elle a baissé de moins de 1 % en 2019 alors qu'entre 2017 et 2018, l'évolution était de - 1,67 %.

Enfin, le montant de la DGF 2019 du Département reste stable.

Le soutien à l'investissement public local en 2019

La loi de finances pour 2019 a confirmé l'effort du Gouvernement en faveur du soutien à l'investissement public en stabilisant la DETR à un montant historiquement élevé et en pérennisant la dotation de soutien à l'investissement public local.

La DETR

En 2019, l'enveloppe DETR s'est élevée à **14 693 133 €** contre 13 845 496 € en 2018, soit une augmentation de + **6,1 %**.

298 opérations ont été retenues (290 en 2018) sur 390 demandes déposées (373 en 2018).

Ce sont ainsi 59,5 M€ d'investissements qui ont été soutenus par la DETR pour **14,6 M€ d'aides**, soit un **effet levier de 4 € de dépenses pour 1 € de subvention**.

La DSIL

En 2019, la Dordogne a bénéficié d'une DSIL de :

- 1 690 000 € au titre des grandes thématiques

- 1 385 259 € au titre des contrats de ruralité

Ont été soutenues **17 opérations** représentant 16,6 M€ d'investissements pour **plus de 3 M€ d'aides**, soit un **effet levier de 5,39 € d'investissement pour 1 € attribué**.

La DSID

Pour des raisons d'efficacité du soutien financier de l'Etat aux départements en matière d'investissement, la dotation globale d'équipement (DGE) des départements a été remplacée, à compter du 1er janvier 2019, par la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

La DSID est composée de deux parts :

- une part «Projets», dédiée au financement de projets d'investissement portés par les départements dans un objectif de cohésion des territoires,
- une part «Péréquation», qui vient abonder directement la section d'investissement du budget des départements, en fonction de critères péréquateurs.

En Dordogne, le montant de la DSID délégué pour 2019 est de **2 535 499 €** :

- Part « Projets » : 1 575 500 €
- Part « Péréquation » : 959 999 €

Le Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

En 2019, la Dordogne a bénéficié de **495 616 €** qui ont financé **4 projets** dans le cadre du CPER (création d'une MSP, extension d'une MSP, création d'un pôle alimentaire, d'une zone d'activités).

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

Au titre du FCTVA, **38,2 M€ ont été remboursés aux collectivités** du département en 2019.



Maison de Santé de Sigoulès

B – LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Conseiller les collectivités et assurer le contrôle de légalité

En 2019, 66 176 actes ont été déposés en préfecture et en sous-préfectures au titre du contrôle de légalité. Parmi ceux-ci, **4 647 ont été contrôlés**.

A l'occasion de ces contrôles, **170 lettres d'observations** ont été adressées aux collectivités pour demander le retrait ou la réformation d'actes non conformes. A la suite de ces recours gracieux, 70 actes ont été retirés ou réformés.

6 210 actes budgétaires ont été déposés en 2019. **3 435 ont été vérifiés** et une saisine de la Chambre régionale des comptes a été effectuée.

En matière de conseil, 550 lettres et courriels ont été adressés aux collectivités en 2019, auxquels s'ajoutent environ 150 conseils prodigués directement par les services des sous-préfectures. Cette activité de conseil vise principalement à prévenir des irrégularités et concerne en priorité les collectivités les plus modestes qui peuvent être confrontées à des problèmes complexes.

Le conseil financier et fiscal

Les échanges d'information sur les problématiques budgétaires, comptables, fiscales et juridiques sont nombreux et réguliers entre les Trésoreries de proximité et les gestionnaires des organismes publics locaux et hospitaliers.

Les services de la DDFiP sont en capacité, à la demande des élus et en soutien des

trésoriers de proximité, de réaliser des prestations d'expertise financière rétrospectives et prospectives. Au titre de l'exercice 2019, 10 prestations ont été réalisées, dont une analyse financière prospective destinée à évaluer l'impact financier et budgétaire de plusieurs projets d'investissement.



Réunion d'information à Marsac sur l'Isle



Réunion d'information à Prigonrieux

Par ailleurs, 23 collectivités (21 communes et 2 EPCI à fiscalité propre) ont été inscrites dans le réseau d'alerte des finances locales 2019, sur décision conjointe du préfet et du directeur départemental des finances publiques.

B – LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Enfin, en partenariat avec l'Union Départementale des Maires de la Dordogne (UDM 24), les services de la DDFiP ont organisé des réunions d'information à l'attention des élus et secrétaires de mairie. Quatre ateliers ont été animés en mai 2019 à Marsac-sur-l'Isle, Prigonrieux, Les Eyzies et Saint-Pardoux la Rivière qui ont réuni plus de 250 participants.

Le conseil en matière d'urbanisme

La DDT apporte un conseil aux collectivités en matière de procédures et un accompagnement dans la démarche de production numérique des documents et la mise au point des dossiers de consultation des bureaux d'études. Elle leur fournit également une analyse de la consommation foncière et du foncier constructible disponible dans les documents d'urbanisme.

En 2019, 2 journées d'animation du club ADS/Aménagement ont été organisées avec les services techniques instructeurs des collectivités. La thématique des Opérations de Revitalisation des Territoires y a été largement développée.



Le PLUi de la communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord a été prescrit en 2019, portant ainsi le nombre de PLUi en cours d'élaboration à 16, dont 7 comportent le volet Habitat (PLUiH). En fin d'année, les PLUi des deux communautés d'agglomération de Bergerac et Périgueux ainsi que celui de la communauté de communes Dronne et Belle ont fait l'objet de « l'arrêt de projet » qui doit les rendre très prochainement opposables.



Par ailleurs, l'élaboration de l'Atlas des Paysages de Dordogne s'est poursuivie en 2019, après l'engagement en 2018 de la phase opérationnelle de la démarche par l'Etat et le Conseil départemental.

L'intercommunalité

Au terme de l'année 2019, le département de la Dordogne compte 20 EPCI à fiscalité propre, 103 syndicats et 505 communes.

B – LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

L'actualité des intercommunalités s'est concentrée sur la réorganisation de l'exercice de certaines compétences, principalement l'eau potable et l'assainissement.

L'année 2019 a également été marquée par la recomposition des conseils communautaires qui seront mis en place à l'issue des élections municipales de mars 2020.

En ce qui concerne les structures syndicales, l'année 2019 a vu la création du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social de Dordogne (SMOLS), composé du Département et d'EPCI à fiscalité propre volontaires dotés de la compétence « politique du logement ». En charge de la politique de l'habitat social sur le territoire de la Dordogne, il permettra la fusion, à compter

du 1er janvier 2020, des deux offices publics de l'habitat du département, Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat, conformément aux dispositions de la loi ELAN du 23 novembre 2018.

Les services de l'Etat à la rencontre des EPCI

De mars à juillet 2019, le préfet, accompagné de plusieurs directeurs des services de l'Etat, a souhaité aller à la rencontre des 18 communautés de communes et des 2 communautés d'agglomération du département. Ces temps d'échange avaient pour objectif de promouvoir une réflexion partenariale à l'échelle de chaque territoire sur des thèmes stratégiques tels que l'éducation et la jeunesse, la GEMAPI, les mobilités et le PLUi.



Halle - Commune de Ladornac

C – LA MODERNISATION DES ÉCHANGES AVEC LES COLLECTIVITÉS

@CTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé)

La transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire est l'un des programmes majeurs de la modernisation de l'administration de l'Etat.

La préfecture s'est raccordée au programme @CTES en octobre 2007 avec le Conseil général comme première collectivité adhérente.

En 2019, 15 collectivités nouvelles ont été connectées (et 157 comptes désactivés ou supprimés en raison notamment de fusions de collectivités).

Au 31 décembre 2019, **619 collectivités et établissements publics sont ainsi raccordés** à ce dispositif, dont 473 communes, pour **46 327 actes télétransmis en 2019**.

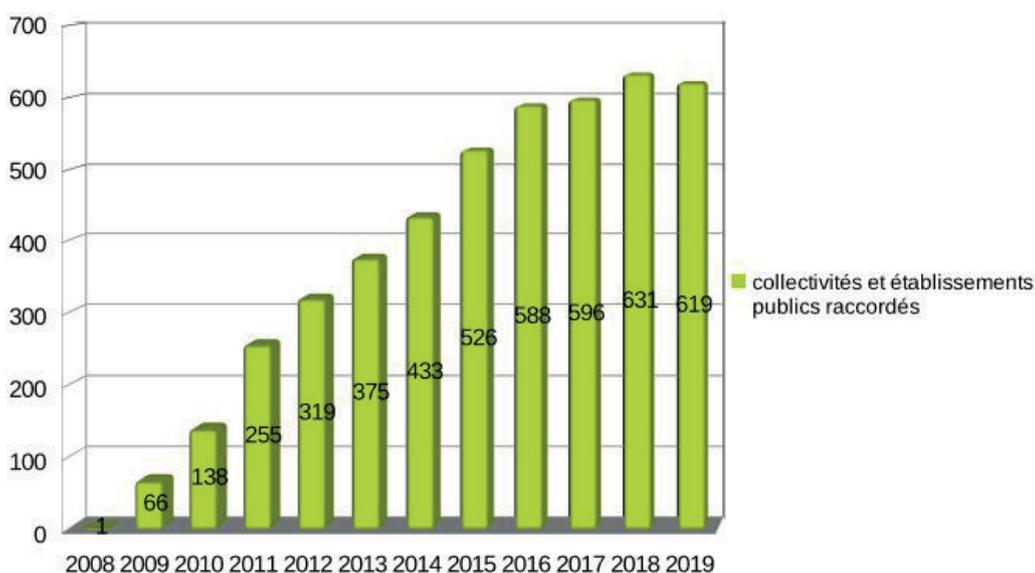
Ce taux, équivalent à 70 % de l'ensemble des actes déposés en préfecture par les collectivités du département en 2019, est bien au-delà de l'objectif cible de 59 %, grâce au travail de promotion réalisé par les services préfectoraux auprès des collectivités locales.

Dématérialisation des pièces comptables

La dématérialisation complète des pièces comptables et justificatives constitue l'un des principaux moyens d'alléger et de sécuriser les travaux de l'ensemble des acteurs (ordonnateur, comptable et juge des comptes) de la chaîne comptable et financière.

A la fin de l'année 2019, les bordereaux récapitulant les titres de recettes et les mandats de dépenses sont signés électroniquement (version 2 du Protocole d'Echange Standard) par près de **87 %** des organismes publics locaux et hospitaliers.

Nombre de collectivités et établissements publics raccordés en Dordogne au 31 décembre 2019



C – LA MODERNISATION DES ÉCHANGES AVEC LES COLLECTIVITÉS

Afin de faciliter le recouvrement des produits locaux non fiscaux et améliorer la trésorerie des collectivités locales, les organismes publics locaux et hospitaliers sont encouragés à mettre en place et à généraliser des moyens de paiement automatisés. L'obligation progressive (2019-2022) d'offrir un service de paiement en ligne aux usagers par les administrations publiques a pris effet à compter du 1er juillet 2019.

Au 31 décembre 2019, **200 contrats PayFip** (offre de paiement en ligne), **119 dispositifs de prélèvement** et **32 contrats de paiement par carte bancaire** étaient en activité dans la sphère publique locale.

La modernisation des chaînes et méthodes de travail s'étend également à la dépense publique locale et hospitalière avec la mise en place du **contrôle allégé en partenariat** (CAP). Cette procédure de contrôle renouvelée permet de s'assurer que les risques relatifs à la régularité du mandatement et du paiement des dépenses publiques sont maîtrisés.

En Dordogne, 13 conventions CAP ont été signées depuis 2016, dont 3 en 2019 :

-le Centre Hospitalier de Sarlat (25 mars 2019) ⁽¹⁾

- la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (23 avril 2019) ⁽²⁾

- le Centre Hospitalier d'Excideuil (1er octobre 2019)⁽³⁾



(1)



(2)



(3)

A – LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Dordogne : un département qui se maintient parmi les plus sûrs de France

En 2019, la Dordogne est classée au **91^{ème} rang sur 96 (6^{ème} département de France le moins impacté)** pour les atteintes aux personnes (agressions, violences,...), et au **77^{ème} rang sur 96 (20^{ème} département le moins impacté)** pour les atteintes aux biens (vols, cambriolages,...).

Les taux de délinquance sont deux fois plus faibles que les taux nationaux :

- Atteintes aux personnes : 5,78 faits constatés pour 1 000 habitants, contre 10,01 au niveau national.

- Atteintes aux biens : 19,52 faits constatés pour 1 000 habitants, contre 33,07 au niveau national.

Infractions en nombre de faits constatés	2018	2019	Évolution en %
Atteintes aux personnes	2 191	2 408	+ 9,9 %
Atteintes aux biens	8 093	8 098	+ 0,06 %
- Dont cambriolages	1 896	1 799	- 5,12 %
- Dont cambriolages de logements	1 320	1 187	- 10,08 %

Une sécurité au plus près des citoyens

En 2019, des actions significatives en termes de partenariat et de contacts avec la population ont été conduites :

• **102 protocoles de participation citoyenne** signés entre les maires, les forces de sécurité et le préfet (38 en 2018).



Signature de la convention de participation citoyenne de la commune de Ladornac

• Le partenariat avec les opérateurs de sécurité privée : signature le 20 décembre 2019 d'une **convention de sécurisation** des grands ensembles commerciaux de La Feuilleraie à Trélissac et d'Auchan à Marsac-sur-l'Isle. Ce partenariat est destiné à offrir un cadre juridique pérenne aux échanges de savoir-faire et à l'amélioration des échanges opérationnels.

• La multiplication des groupes de partenariat opérationnel :

- désignation de « référents élus » au sein des forces de police et gendarmerie (ces référents sont des diffuseurs d'information auprès des élus locaux),

- nomination de délégués à la cohésion police-population au sein des Quartiers Politique de la Ville,

- réservistes, intégrés dans le dispositif de la police de sécurité du quotidien (PSQ),

- cellules de veille des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance,

- signature de conventions de coordination entre les polices municipales et les forces de sécurité intérieure.

Les leviers financiers pour prévenir la délinquance

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

Les crédits du FIPDR permettent d'impulser des actions de prévention de la délinquance à caractère partenarial, en privilégiant les quartiers difficiles.



Les actions et dispositifs financés au titre du FIPDR en 2019 sont :

- prévention de la radicalisation : **22 000 €** (3 projets financés),
- prévention de la délinquance : **67 500 €** (22 projets financés),
- dispositifs de vidéo-protection sur la voie publique : **72 500 €**,
- sécurisation de 12 établissements scolaires : **72 250 €**,
- équipement pour les polices municipales : **5 250 €**.

La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA)



Les crédits MILDECA financent des actions destinées à prévenir et réduire les consommations de substances psychoactives et les comportements addictifs, dans le respect des axes stratégiques du plan national de mobilisation contre les addictions 2018/2022.

Les actions et dispositifs financés au titre de la MILDECA en 2019 sont :

- prévention des conduites addictives : **30 195 €** (19 dossiers),
- accompagnement des populations vulnérables : **16 000 €** (4 dossiers),
- renforcement de la sécurité et la tranquillité publiques : **1 000 €** (1 action).

La Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT (DILCRAH)

Les crédits de la DILCRAH financent les actions visant à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, et/ou promouvoir les valeurs de la République et notamment la fraternité, et/ou mener une action éducative et pédagogique.

11 dossiers ont été financés à hauteur de **19 200 €**.

B – LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une forte baisse de la mortalité routière en Dordogne

L'année 2019 a été marquée par une **baisse historique de la mortalité routière (24 morts, soit - 18 tués)** par rapport à l'année 2018 qui avait connu un nombre très élevé de tués sur la route (42).

DORDOGNE	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
Accidents	224	198	197	- 0,51 %
Tués	31	42	24	- 42,86 %
Blessés	274	266	248	- 6,77 %
Blessés hospitalisés	189	148	158	+ 6,76 %



L'analyse de la mortalité routière en 2019 tend cependant à confirmer le nombre inquiétant de comportements à risque à l'origine des accidents :

- **non-port d'équipement de sécurité** pour 7 tués,
- **9 états d'alcoolémie** parmi lesquels 6 avaient un taux élevé (soit **38 %** des accidents mortels),
- **2 refus de priorité** et 3 **dépassements dangereux**,

- **15 pertes de contrôle** et/ou **dépôts à gauche**.

En 2019, **42 %** des victimes décédées sont des usagers vulnérables (1 piéton, 2 cyclistes et 7 usagers de deux-roues motorisés).

La mobilisation des forces de l'ordre sur les routes

Les forces de l'ordre se sont fortement mobilisées sur tout le département, et notamment sur les grands axes et les zones accidentogènes.

Les contrôles, ciblés et intensifiés sur les jours et créneaux horaires les plus accidentogènes, ont visé prioritairement les conduites addictives et les grands excès de vitesse. Les contrôles coordonnés mensuels « police nationale, police municipale et gendarmerie nationale » (avec parfois la douane) se sont poursuivis régulièrement.

Le nombre des infractions enregistrées par les radars embarqués a baissé de 29 % par rapport à 2018 tandis que les messages d'infraction enregistrés par les radars fixes ont augmenté de 16 %.



Contrôle routier à Périgueux

B – LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Contrôle routier à Neuvic

Les infractions liées aux stupéfiants sont en **augmentation de 36 %** tandis que celles liées à l'alcoolémie sont en **baisse de 18 %** mais ces dernières demeurent toujours trop élevées : 2 544 infractions.

Enfin, il faut noter une **baisse de 36 %** du non-port de casque et de **8 %** du non-port de la ceinture de sécurité. En revanche, une légère augmentation est constatée en ce qui concerne l'utilisation du téléphone au volant (+ **2 %**).

Les actions de prévention routière

Le travail de prévention routière s'est maintenu à un haut niveau en 2019 grâce à la mobilisation des Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR) et les autres partenaires (FSI, associations).

De nombreuses actions structurantes ont été mises en œuvre. Elles se sont adressées notamment à des publics fragiles et régulièrement sur-représentés dans la mortalité et l'accidentalité routières (jeunes, deux-roues, seniors). L'accent a également été mis sur l'enjeu du Risque Routier Professionnel (RRP).

• Jeunes

- **Continuum éducatif** : actions conduites à un rythme soutenu dans les collèges, lycées, CFA et établissements préparant au BTS,

- Pièce de théâtre « Cocktails à gogo » : 9 lycées concernés (620 élèves),

- Pièce de théâtre « **La route des générations** » : 600 élèves de lycées et CFA ont accueilli des seniors dans leurs établissements, où était donnée la pièce de théâtre. De riches échanges sur la prévention routière ont ainsi pu avoir lieu.

- Pièce de théâtre « Coquin le Marvin » : 4 représentations à destination des 6-8 ans,

- Opération SAM : réalisée la veille des vacances de Pâques, en partenariat avec la ville de Périgueux et les bars du centre-ville.



• Deux-roues

- Tour de l'avenir le 17 août 2019 : le stand des IDSR a remporté un vif succès.

- **Rallyes moto** : organisés en avril et juin par la préfecture en collaboration avec l'EDSR.

B – LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

• Seniors

- Expérimentation : en juin 2019, a été lancée la préfiguration sur la **sensibilisation des médecins** aux risques d'insécurité routière liés au vieillissement.

- Rallyes seniors : 2 rallyes ont eu lieu en mars et octobre. 160 seniors ont participé aux ateliers de révision du code, de la conduite et reçu les conseils de professionnels.



Rallye seniors



• RRP

- Journée de la sécurité routière en mairie de Périgueux le 7 novembre 2019,

- **Prévention du RRP en préfecture** le 13 mai 2019,

- Actions en entreprises : SPIE, Eurenco et la Chambre des métiers.

• Grand public

- Actions de prévention sur le stand de la sécurité routière présent lors des nombreuses manifestations estivales,

- « **Quand la conduite est bonne** » : 6 journées en 2019, en partenariat avec la Gendarmerie et France Bleu Périgord, permettant de valoriser la bonne conduite des automobilistes.



Enfin, le **dispositif d'éthylotest anti-démarrage (EAD)** a été mis en place comme alternative à la suspension du permis de conduire en Dordogne. Au 31 décembre 2019, ce sont 225 arrêtés préfectoraux qui ont été notifiés et 40 installations recensées.

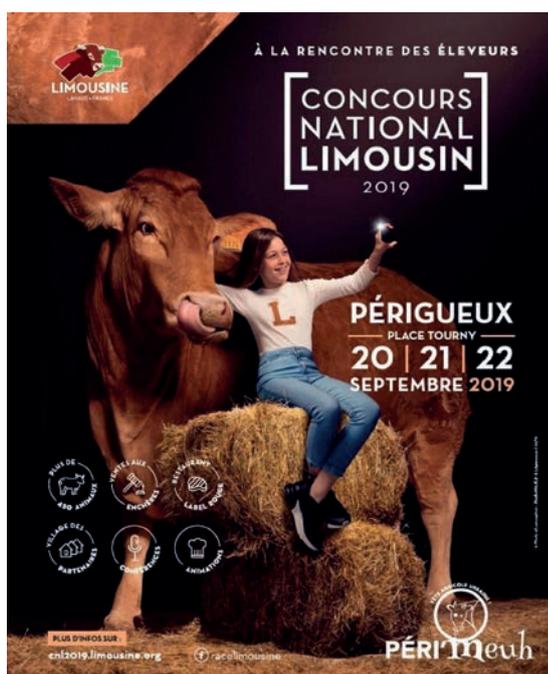
C – LA LUTTE CONTRE LA MENACE TERRORISTE ET LA RADICALISATION

Aux objectifs traditionnels de lutte contre la délinquance et l'insécurité routière dévolus aux forces de police et de gendarmerie s'ajoutent les missions liées au contexte de menace terroriste élevée depuis les attentats de 2015.

La sécurisation des manifestations festives et des sites touristiques

En 2019, les forces de sécurité ont à nouveau été fortement sollicitées pour les missions de sécurisation des lieux touristiques et des nombreuses manifestations festives, culturelles et sportives :

- 100^{ème} édition de la Félibrée, festival Mimos et le « Vintage Days » (Périgueux),
- 56^{ème} édition du Tour de l'Avenir (2 étapes en Dordogne),
- Comice agricole Périmeu'h (Périgueux),
- Fêtes de fin d'année (marchés de Noël, centres commerciaux, cultes,...).



27 militaires de l'**opération Sentinelle** ont apporté leur soutien aux forces de l'ordre durant l'été (du 3 juillet au 1er septembre 2019) sur les manifestations festives et aux abords des sites touristiques.

Les autres missions de sécurisation des forces de l'ordre

Les forces de police et de gendarmerie ont également été mobilisées de manière importante sur :

- le G7 de Biarritz en août 2019 (11 fonctionnaires de police, 58 gendarmes),
- 10 visites ministérielles en Dordogne,
- les manifestations hebdomadaires des Gilets Jaunes.

Par ailleurs, **un exercice de gestion de crise** a été réalisé en 2019 sur la problématique attentat-intrusion au lycée Pré de Cordy à Sarlat.

Le suivi de la radicalisation

Le dispositif de lutte contre la radicalisation et d'accompagnement des familles a pour objectif un suivi régulier et individualisé des personnes signalées dans le cadre de la radicalisation. Deux instances y sont consacrées :

- le groupe d'évaluation départemental composé de services spécialisés et de la Justice,
- la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles.

La sécurité des aliments

Les agents des services vétérinaires de la DDCSPP sont présents de manière permanente dans les 5 abattoirs de boucherie du département et de manière semi-permanente dans 5 abattoirs de volailles de plus de 2 000 t/an.



Dans les autres secteurs d'activité, la qualité sanitaire des denrées alimentaires est surveillée par des prélèvements pour analyse. En 2019, **1 637 prélèvements** ont été réalisés dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle à tous les stades de la transformation et sur tous les types de denrées alimentaires.

Dans le champ des entreprises agréées et des établissements opérant en remise directe au consommateur (restauration collective, grandes surfaces, ...), **910 inspections** ont été réalisées par le service sécurité sanitaire des aliments. Ces inspections ont donné suite à **21 procès-verbaux**, **71 mises en demeure** et **311 avertissements**.

D'une manière générale et compte tenu du ciblage des contrôles selon une analyse de risque, **60 %** des établissements contrôlés sont globalement conformes au regard des règles sanitaires.

Les 40 % restants qui n'étaient pas en conformité avec la réglementation ont fait l'objet de rappels réglementaires, d'avertissements ou de mises en demeure. Selon le degré de risque sanitaire constaté, des prescriptions ont été adressées à ces établissements afin qu'ils prennent sans délai une ou plusieurs des mesures correctrices nécessaires, telles que :

- un nettoyage/désinfection,
- des travaux de maintenance des sols, murs et plafonds,
- des autocontrôles microbiologiques,
- l'arrêt de certaines productions,
- une restructuration, ...

A noter que 0,4 % d'entre eux ont fait l'objet d'une mesure de fermeture immédiate.



La protection économique du consommateur

En 2019, la majeure partie de l'activité a consisté en la mise en œuvre du programme national d'enquêtes (PNE) de la DGCCRF. Il s'est décliné en 58 enquêtes distinctes donnant lieu à **736 contrôles** qui ont généré **41 procès verbaux, 46 mesures de police administrative, 60 640 €** d'amendes administratives et **77 830 €** de transactions pénales.



38 % de ces contrôles ont conduit à un rappel à la réglementation.

Les deux autres temps forts de l'activité de l'année ont été :

- la gestion de l'afflux de plaintes consécutives au démarchage abusif des particuliers, lié au dispositif coup de pouce « Isolation à 1€ ». Un **outil de communication** a notamment été mis en ligne sur le site des services de l'Etat, apportant aux consommateurs des conseils de bonnes pratiques en matière de consommation et des informations sur la réglementation applicable au démarchage.

- la mise en œuvre de **34 contrôles** de grandes surfaces (GMS) afin de vérifier le

respect du seuil de revente à perte prévu par la loi EGalim (remises limitées à 34 % en volume ou en prix lors des offres promotionnelles).

La surveillance de la santé animale

La tuberculose bovine

Le département est fortement engagé dans la lutte contre la tuberculose bovine, maladie qui s'est propagée dans des foyers bovins mais aussi chez certaines espèces d'animaux sauvages (blaireaux, sangliers, cerfs, et plus récemment renards), ce qui rend son éradication plus complexe. La mise en place d'une prophylaxie renforcée avec l'aide des partenaires professionnels a permis d'accroître la surveillance des élevages à risque.



La tendance s'est inversée en 2019 avec une **diminution notable du nombre de foyers : 19 en 2019 pour 30 en 2018**. Néanmoins, la situation reste préoccupante sur certains territoires et invite à la prudence avant de confirmer que cette diminution du nombre de foyers (alors que la pression de

détection augmente) est le signal d'un reflux de la maladie en Dordogne.

La mise en place d'un plan de lutte dans la faune sauvage, de même que le renforcement des mesures de lutte sur les zones à risques particuliers, ont donc fortement mobilisé en 2019 la DDCSPP et ses partenaires (Groupement de défense sanitaire du bétail de Dordogne, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, DDT, ...). Des réunions de secteur ont été régulièrement organisées avec les éleveurs.

L'influenza aviaire

Le département a été épargné lors du deuxième épisode de H5N8 en 2017. De nombreuses mesures de prévention avaient été mises en place afin de gérer les mouvements d'oiseaux depuis les zones infectées.

Néanmoins, une vigilance sanitaire permanente et la mobilisation des éleveurs s'imposent. Lors d'une visite dans un élevage de canards le 23 octobre 2019, le préfet a ainsi rappelé à tous les professionnels de la filière gras la nécessité du **respect des mesures de biosécurité** mises en place ces dernières années afin d'éviter une nouvelle crise de l'influenza aviaire dans le département.



Les actions de la DDCSPP en matière de biosécurité

La DDCSPP a engagé des actions de communication auprès des partenaires professionnels (FDC24, ONCFS, groupements, mairies) dès 2018.

En 2019, un **réseau d'alerte et de réponse à l'urgence** a été constitué. Il rassemble l'ensemble des acteurs des filières (groupements, producteurs individuels, producteurs plein air, éleveurs de sangliers, exploitants d'établissements zoologiques, représentants des chasseurs). Les modalités d'échanges et d'informations ont été calées sur le même dispositif que celui de la gestion de crise pour l'influenza aviaire.

Par ailleurs, dans le cadre de l'arrêté ministériel du 16 octobre 2018, des formations de **référénts « biosécurité »** (un par exploitation) ont été mises en place au début du 2ème semestre 2019. 60 % des éleveurs du département ont ainsi été formés.

La protection animale

La protection animale est un enjeu de société qui mobilise chaque année fortement la DDCSPP.

103 plaintes ont été traitées en 2019. **307 animaux** ont été retirés à leurs détenteurs dans 5 établissements différents et **4 procès-verbaux** ont été dressés et transmis au Parquet.

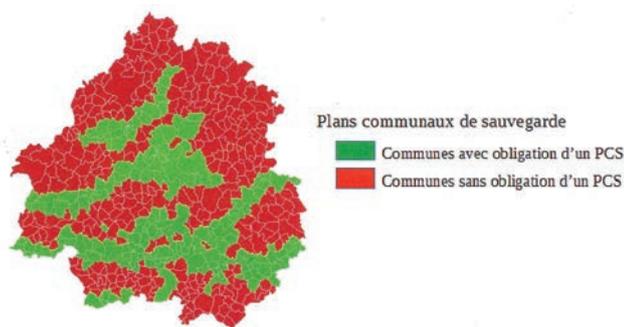
L'Etat anticipe les crises et s'y prépare afin de prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier des institutions et de la vie économique et sociale.

La prévention des risques

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Les évènements climatiques passés ont permis un constat : les communes dotées d'un plan communal de sauvegarde gèrent la crise avec une efficacité accrue.

En Dordogne, à ce jour, **151 PCS** (dont 8 non obligatoires) sont réalisés et approuvés, soit 80,3 % des communes ayant l'obligation de disposer d'un PCS.



Le risque inondation

La connaissance du risque inondation et de sa prévention est bien aboutie en Dordogne. A ce jour, **174 Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** sont approuvés, **17** sont en révision, **5** sont en cours d'élaboration. **117** communes disposent d'un atlas des zones inondables.



Les risques industriels

L'unité départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD DREAL) suit **220** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation et enregistrement, parmi lesquelles figurent 9 sites industriels classés à risque (**5 sites SEVESO seuil haut et 4 sites SEVESO seuil bas**).

En 2019, elle a effectué **95 inspections** (ayant abouti à 12 propositions de mise en demeure, 1 astreinte administrative et 3 procès-verbaux), notamment sur les 5 sites SEVESO seuil haut et sur 2 des 4 sites SEVESO seuil bas.

Elle a par ailleurs assuré l'instruction de 32 dossiers relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement à divers stades de la procédure.

Enfin, elle a participé en novembre 2019 à un exercice de gestion de crise sur l'entreprise Polyrey (site SEVESO seuil haut).

Cet exercice s'inscrivait dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement pour renforcer la prévention des risques dans les sites industriels classés Seveso seuil haut, à la suite de l'incendie de l'usine Lubrizol en Seine-Maritime.

Les mouvements de terrain

25 plans de prévention des risques de mouvements de terrain sont approuvés en Dordogne. Le territoire du département est concerné par plusieurs types de mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles, glissements de terrain et coulées de boues, effondrement de cavités souterraines, écroulement et chute de blocs, affaissement de sols compressibles).

Les décrets des 22 mai et 25 novembre 2019 relatifs aux mouvements de terrain différentiels ont introduit de nouvelles dispositions entraînant une nouvelle cartographie des aléas. Le département a ainsi vu augmenter significativement sa surface de zones fortement exposées. L'information sera portée à la connaissance des maires en 2020.

Les feux de forêt



La Dordogne, 3ème département forestier de France, est riche d'une couverture boisée qui représente 45 % de son territoire. Elle se situe ainsi parmi les 10 premiers départements en termes de départs de feux de forêt.

En 2019, 453 incendies en espaces naturels ont été recensés, dont **72 feux de forêt**.

Les exercices de gestion de crise

Ces exercices permettent de tester les modalités de préparation et d'intervention de l'ensemble des services de sécurité et de secours, des services déconcentrés de l'Etat, des grands opérateurs et d'en tirer les enseignements nécessaires à l'amélioration des processus.

3 exercices majeurs ont été réalisés au cours de l'année 2019 en Dordogne :



- Exercice tunnel de la Crête à Terrasson,



- Exercice « attentat intrusion » organisé au Lycée Pré de Cordy à Sarlat,
- Exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) à l'entreprise Polyrey.

Les évènements climatiques de l'année 2019

Le risque climatique tend à se multiplier au fil des années. Sur ce point, la Dordogne a connu deux types d'épisodes climatiques :

• La sécheresse durant l'été 2019

L'été 2019 a connu un épisode de sécheresse très marqué, avec deux épisodes de canicule à un mois d'intervalle qui ont entraîné une chute exceptionnellement rapide des débits des cours d'eau autour de la mi-juillet. Cette situation, à peine atténuée par des pluies importantes fin juillet, s'est aggravée tout au long du mois d'août et jusqu'à la fin du mois de septembre, avec à cette période 36 bassins versants en crise sur 53. Les petits cours d'eau ont été les plus touchés.

L'année 2019 devient ainsi la nouvelle année de référence de l'étiage pour les mois d'août et de septembre.



• **Des évènements intenses de vent et de crues** aux mois de novembre et décembre 2019 qui ont fortement mobilisé les services de vigilance et de secours.

CONCEPTION :

SCCPAT / Bureau de la coordination administrative

MISE EN PAGE :

Bureau de la communication interministérielle de la Dordogne

PHOTOGRAPHIES :

Préfecture de la Dordogne
SDIS24

ILLUSTRATION :

Ministère de l'Intérieur

SERVICES CONTRIBUTEURS

Préfecture

- DCL / Direction de la citoyenneté et de la légalité
- DRHML / Direction des ressources humaines et des moyens logistiques
- Direction des sécurités
- SCCPAT / Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative
- SIDSIC / Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication

Sous-Préfectures de Bergerac, Sarlat et Nontron

Services de l'Etat

- DDT / Direction départementale des territoires
- DDCSPP / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDFiP / Direction départementale des finances publiques
- UD-DIRECCTE / Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- UD-DREAL / Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DRAC / Direction régionale des affaires culturelles
- DIRCO / Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest
- DSDEN / Direction des services départementaux de l'Education nationale
- Pôle Emploi
- DD ARS / Délégation départementale de l'agence régionale de santé
- SD ONACVIG / Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité



Préfecture de la Dordogne
Services de l'Etat - Cité administrative
24024 Périgueux Cedex

www.dordogne.gouv.fr

Suivez l'actualité de la Préfecture de la Dordogne sur nos réseaux sociaux



@prefet24



@prefecture24



@prefecture24